37e ANNÉE. — 1888

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

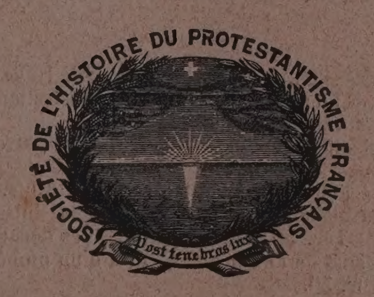
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 8. — 15 Août 1888



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1888

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau 15 (rue Bonaparte).*

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE ANTOINE DE CHANDIEU

D'APRÈS SON JOURNAL AUTOGRAPHE INÉDIT[1]

(1534-1591).

IV. Après la Saint-Barthélemy et au Pays de Vaud. 1572-1583.

Ce fut le vendredi 29 août sur le soir qu'arriva à Genève[2], par un homme parti de Chambéry, la première nouvelle du massacre de Paris, nouvelle confirmée le lendemain par des marchands revenant de Lyon. Le Conseil, comprenant tout le sérieux de la situation et sentant la ville menacée, prit aussitôt des mesures de défense; il se mit en rapport avec Berne et avec l'électeur palatin, et ordonna que chacun eût « à tenir ses armes prêtes et hanter les sermons. » — « Le dimanche, lisons-nous dans le Registre de la Compagnie, au prêche de huit heures, en tous les temples, on fit mention de ces choses pour exhorter le peuple à s'humilier et prier Dieu à ce qu'il lui plaise avoir pitié de nous. » On fixa au mercredi suivant un jeûne

1. Voy. *Bulletin* du 15 avril dernier, p. 169-191. — Dans la note 4 de la page 173, lisez : Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, Paris, 1876, p. 81.

2. Pour les pages suivantes j'ai consulté avec fruit le mémoire précis et détaillé de M. H. Fazy, *la Saint-Barthélemy et Genève* (extrait du t. XIV des Mémoires de l'Institut national genevois). Genève, 1879, in-4°. Les *Registres de la vénérable Compagnie*, ainsi que des documents des Archives cantonales, m'ont fourni beaucoup de renseignements, dont quelques-uns ont déjà été utilisés dans le récit coloré de M. Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. II, p. 320 et suiv.

solennel avec culte spécial. La population entière était dans une anxieuse attente.

Bientôt, les premiers fugitifs de Lyon apportèrent de navrants détails sur la boucherie dont des centaines de leurs frères avaient été les victimes; puis, le 4 septembre, le ministre *Ricaud*, échappé comme par miracle, après six jours d'angoisses mortelles, et de plus dévalisé en traversant les terres du duc de Savoie, faisait au Conseil un récit détaillé des scènes qui avaient ensanglanté cette ville[1]. Pendant les semaines qui suivirent, ce fut un flot incessant de réfugiés, que Genève, écrivant à Berne le 8 septembre, caractérise en ces mots[2] : « Depuis nos dernières lettres, sont arrivés en notre ville tant de pauvres gens de Lyon et d'ailleurs, dont la plupart avaient déjà demeuré ici pendant les troubles de France, lesquels, par la grâce de Dieu, sont échappés des massacres et des cruautés des ennemis, n'apportant autre que leur corps. » Bèze, quinze jours plus tard, en parle ainsi dans une lettre à un ami[3] :

« Quelque immense qu'ait été le brigandage exécuté par ces bourreaux, Dieu a pourtant sauvé quelques restes de leurs victimes, et des gens de toutes les classes arrivent ici les uns après les autres, même des provinces

1. Nous pouvons nous faire une idée de ce saisissant récit en lisant le *Discours du massacre de ceux de la religion réformée fait à Lyon par les catholiques romains*, etc., surtout si le témoin oculaire qui l'a écrit est Ricaud lui-même, comme on le pense généralement et comme plus d'un passage semble l'indiquer; les initiales J. R. D. L., par lesquelles l'auteur signe l'épître dédicatoire, correspondent en effet au nom de *Jean Ricaud dit Londes*, signature ordinaire de ce pasteur; nous devons toutefois faire observer que, cette supposition admise, la date de cette dédicace (Montauban, le premier jour du cinquième mois après le massacre) reste pour nous une énigme; car nous pouvons constater la présence ininterrompue de Ricaud à Genève, puis en Suisse, en tous cas jusqu'à la fin de février 1573; il s'était établi à Lausanne le 22 janvier et y séjourna probablement plusieurs années. — Le *Discours*, dont il y eut deux éditions *s. l.* 1574, a été reproduit en majeure partie dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (éd. de 1578, t. I, f. 358-372 et 424-436), mais revu et augmenté, peut-être par l'auteur lui-même; M. Gonon a réimprimé en 1847 et 1848 la partie historique de ces deux rédactions.

2. Fazy, *l. c.*, p. 97.

3. Lettre à Jean Cousin, pasteur de l'Église française de Londres, Genève, 23 septembre 1572; *Bulletin*, t. XI, p. 25.

de France les plus éloignées; de sorte que tous les jours j'apprends la mort de personnes que je croyais épargnées; par contre, j'ai à en féliciter quelques autres, hélas! en trop petit nombre, dont je déplorais la perte. Mais tu aurais peine à croire combien sont grands le dénuement, la misère, le désastre de tous ces frères, qui semblent échappés d'un incendie ou d'un naufrage.

Au nombre de ces réchappés nous trouvons Chandieu, qui avait réussi, le 5 septembre, à atteindre la ville du refuge; deux jours après, il y est inscrit comme habitant, en même temps que son ami *Alizet*[1]. Le registre, où sont mentionnés tous ceux qui, après enquête, étaient admis à l'habitation, nous fournirait en foule des noms connus, et, parmi eux, plus d'un ami de notre pasteur. Nous n'en rappellerons que quelques-uns : le 26 septembre arrivait Hugues *Doneau*, le célèbre professeur de droit de Bourges, suivi, le 2 octobre, par son collègue non moins illustre, François *Hotman;* tous deux feront sentir sous peu la vigueur de leur plume aux auteurs du massacre, et ressusciteront brillamment à Genève l'enseignement de la jurisprudence, qui avait cessé depuis deux ans; lorsque, au bout de quelques mois, Doneau aura accepté un appel à Heidelberg, sa place sera occupée par Ennemond *de Bonnefoy*, professeur de Valence, retiré à Genève dès novembre 1572. La cité hospitalière s'ingéniait, on le voit, à mettre à profit les richesses rejetées par la France, et à procurer à ses hôtes, autant et plus même que ses modiques ressources le permettaient, un moyen de gagner leur vie[2]. C'est ainsi que son

1. Archives de Genève. *Registre des habitants*, 1572-74, p. 173 : « Le 7 septembre 1572... N° 113: Noble Antoine de *Chandieu*, ministre. N° 114: Benoist *Aliset*, ministre à Saint-Lagier. » Deux semaines après, c'est le seigneur du même lieu, encore un ami de Chandieu; *ibid.*, p. 410 : « Du 20 septembre 1572. N° 506: Noble Loys *de Laye*, baron de Saint-Lagier en Beaujoulais; Noble Léonard *Pournas*, bourgeois, et Jorand *Alaigre*, témoins. »

2. Signalons encore parmi les amis de Chandieu qui occupèrent, un peu plus tard il est vrai, des fonctions dans l'enseignement, Antoine *Chanorrier*, dit Desmeranges, pasteur d'Orléans, nommé en mars 1574 « précepteur à l'Hôpital », place qu'il occupa jusqu'à ce que, en juin 1576, la paix lui permit d'accepter l'appel de l'Église de Cluny, et Claude *Prévost*, pasteur d'Issoudun, élu en juillet

Académie jouit pendant deux ans de l'enseignement d'un homme, dont nous avons constaté les rapports avec le pasteur de Paris dix ans auparavant, et dont le nom commençait à être connu, Joseph *Scaliger*; le 21 octobre 1572, jour de la réouverture des cours[1], il donne deux leçons, à la demande de la Compagnie, qui le nomme professeur le 31 du même mois; ce choix est ratifié par le Conseil le 3 novembre, en même temps que celui d'un autre réfugié distingué, Lambert *Daneau*, élu le 10 octobre comme pasteur à Jussy; ce dernier fut bientôt requis en outre de seconder Théodore de Bèze, sur lequel reposait tout l'enseignement théologique. Remarquons en passant que, grâce à sa chrétienne hospitalité, et les persécutions religieuses aidant, Genève peut revendiquer partiellement quelques-uns des plus grands noms de la philologie et de l'érudition de la seconde moitié du seizième siècle : Robert et Henri Estienne, Scaliger et Casaubon.

Mais le nombre des places vacantes ou à créer, dans l'École et dans l'Église, était bien minime en face de la quantité d'hommes capables et instruits, en particulier de pasteurs, que les murs tutélaires de Genève abritèrent alors. Tous, du moins, sont reçus avec une vive et fraternelle cordialité, dont une scène touchante, protocolée dans le *Registre de la Compagnie*, nous donne bien l'idée; nous hésitons d'autant moins à en reproduire le récit qu'elle nous montre la place éminente que Chandieu occupait au milieu de ses collègues :

Le lundi 15 septembre, après la leçon de M. de Bèze, les frères ministres qui sont échappés de la barbare et horrible cruauté de France, au nombre d'environ vingt, se sont arrêtés en l'auditoire avec nous, comme

1574 principal du collège, place dans laquelle il est mort, à un âge avancé, le 8 octobre 1575.

1. Les étudiants étaient plus nombreux que jamais, ainsi que Bèze l'écrivait, le 3 décembre 1572, à son ami Van Til, alors à Heidelberg, après un séjour prolongé à Genève, où cet homme distingué avait un moment été pasteur d'une petite congrégation flamande : « Notre école est pleine, pleine jusqu'à déborder, mais de malheureux, qui, pour la plupart, sont dénués de tout. » *Epistolæ a Belgis vel ad Belgas*, Lugd. Bat. 1617, p. 622, et *Bulletin*, t. VI, p. 17.

nous les en avions priés. Là, M. de Bèze, au nom de la Compagnie, après leur avoir montré la compassion que nous avions de leurs calamités, qui sont les nôtres, les a exhortés de s'approcher de nous familièrement et en user où nous leur pourrions faire plaisir ou service, se mettre en nos sièges au prêche et à la congrégation[1], mettant en avant avec nous ce que Dieu leur aurait donné, et en outre, que nous leur offrons l'argent qui est entre nos mains, qui a été donné aux pauvres écoliers de cette ville, pour subvenir à ceux d'entre eux qui sont nécessiteux, les priant de le recevoir pour le distribuer entre eux-mêmes plus privèment. — M. de *Chandiu* (sic), au nom de ses frères, a remercié Dieu de la grâce qu'il leur avait faite de les retirer du glaive des méchants, et de ce qu'il les avait amenés en cette Église, où ils étaient si humainement reçus; mais a remercié aussi de l'offre que nous leur faisions, et qu'au reste ils désiraient que cet argent demeurât entre les mains de l'un de notre Compagnie, auquel ils se peussent adresser au besoin des leurs — A été dit qu'ils se pourraient assembler le jeudi à midi, en la chambre en laquelle nous nous assemblons, pour aviser entre eux de leurs affaires; et selon qu'ils auront connu la nécessité des leurs, en communiquer à M. Jean *Trembley*[2], qui leur distribuerait de l'argent susdit. Ont été exhortés à prendre bon courage parmi ces afflictions, auxquelles Dieu pourvoierait en son temps, et de passer le temps en tous bons exercices. Aussi les a priés qu'étant priés par nous, ils se voulussent employer à prêcher en cette Église. — M. de *Chandiu* a répondu modestement qu'ils se contenteraient bien d'être brebis.

Si, au 15 septembre, les ministres réfugiés étaient une vingtaine, ce chiffre s'accrut considérablement pendant les mois suivants; un document officiel mentionne, au 23 décembre 1572, cinquante pasteurs assistés[3], et Scaliger dit que, pendant qu'il était à Genève, il y avait cent vingt ministres réfugiés[4]. C'est que, pendant longtemps, il en arrivait encore directement de France, sortant de quelque asile provisoire, tandis que d'autres erraient d'un pays dans un autre sans

1. Conférence hebdomadaire publique, que chaque pasteur était tenu de faire à son tour, sur un texte de l'Écriture sainte fixé à l'avance, et qui était ensuite discutée très librement à huis clos par l'assemblée des ministres, professeurs, etc.

2. Ministre à la ville dès 1564.

3. Fazy, *l. c.*, p. 62.

4. *Scaligerana*, Cologne, 1695, p. 167.

trouver à se caser nulle part, pauvres plantes déracinées par la tempête et ballottées par les flots. C'est ainsi que trois des anciens collègues de Chandieu à l'Église de Paris n'arrivèrent qu'à d'assez grands intervalles : *Cherpont*, le 9 octobre 1572; *La Cousture*, le 19 mars 1573; Pierre *Merlin*, le 8 juin suivant. *Jean Boulier, dit La Roche*, autrefois son collègue à Lyon, avait été reçu habitant le 30 octobre 1572.

Mais, à mesure que les mois s'écoulaient, les ressources s'épuisaient; aussi, le 27 février 1573, Bèze et Trembley furent-ils chargés par la Compagnie de se rendre à la prochaine assemblée des frères ministres de France « pour leur remontrer que l'argent duquel ils avaient vécu cet hiver, et dont ils avaient déjà reçu plus de 800 écus, accourcissait », et pour engager tous ceux qui en seraient capables à s'adonner à quelque métier. A force d'économie on put pourvoir cependant à leur subsistance; Trembley, en présentant le 22 janvier 1574, à la Compagnie ses « comptes, touchant le maniement qu'il a eu des deniers distribués aux pauvres ministres en çà », constate qu'il a pu dépenser plus de 4100 livres.

Genève n'avait pas obligé des ingrats, preuve en soit la page du Registre déjà cité qui rapporte comment, au bout de quatre ans, Chandieu fut encore l'interprète de la reconnaissance de ses collègues envers le clergé genevois :

La paix étant faite en France, y lisons-nous, et l'édit publié[1], les ministres qui, échappés des massacres, s'étaient réfugiés ici et demeuraient tant ici que sur les terres des seigneurs de Berne et de Neuchatel, se sont assemblés en cette ville pour aviser à leur devoir touchant leurs Églises, ayant appelé M. de Bèze à leur communication. En fin de laquelle, qui fut le 19 juin (1576), M. de *Chandiu* avec quelques autres ministres de France sont venus remercier notre Compagnie du bon accueil fait à leurs frères après le massacre, de la grande assistance par laquelle ils avaient eu moyen de vivre, des bonnes consolations et avis qu'on leur avait donnés, et notamment de ce qu'on leur avait donné lieu pour s'assembler et prier Dieu ensemble, et autres infinis biens qu'on leur avait faits. Qu'ils

1. La *Paix de Monsieur*, proclamée le 6 mai 1576, dont l'édit fut homologué au parlement de Paris le 14 mai.

demeuraient délibérés de n'oublier jamais ces choses, mais de les reconnaître où ils pourraient envers cette Église, qui est comme leur mère et de toutes les Églises de France ; et qu'ils délibéraient aussi de s'adresser à nous et en prendre conseil plus que jamais, nous priant de ne leur refuser. — Le lendemain, les mêmes sont allés en Conseil et ont fait les remerciements à Messieurs.

Mais les ministres, qui ont arrêté notre attention jusqu'ici, quelque nombreux qu'ils fussent, ne formaient qu'une très minime partie de cette foule lamentable, venue subitement accroître dans une si forte proportion le chiffre des habitants de Genève. M. Gaberel estime à 1200 seulement le nombre des familles formant la population régulière et stable de la ville, et à 2300 individus celui des réfugiés qu'elle reçut alors à l'habitation, sans compter les femmes et les enfants. Au 23 décembre 1572, le chiffre des assistés d'une manière suivie dépassait 700, non compris ceux que l'on employait aux travaux des fortifications et qui étaient rétribués, ni ceux qui n'avaient besoin que d'un secours momentané ou qui ne faisaient que passer[1]. Il est difficile de se rendre compte de toute l'étendue de la charge dont, par son hospitalité, la ville assumait, pour la troisième fois en moins de cinq ans, la responsabilité, et cela dans les pires conditions imaginables : la peste cessait à peine d'exercer ses ravages, les récoltes avaient été mauvaises, les affaires étaient arrêtées; la guerre semblait imminente de la part de deux voisins, puissants et irrités contre ce nid d'hérétiques, le roi de France et le duc de Savoie, ce dernier défendant même à ses sujets de vendre aux Genevois le blé qu'ils avaient l'habitude de tirer de son pays ; enfin, l'hiver s'annonçait comme devant être exceptionellement rigoureux, ce qu'il fut en effet.

Malgré cet ensemble de circonstances désastreuses, la charité de Genève fut à la hauteur des circonstances. Les magistrats, il est vrai, craignant le mécontentement populaire, hésitèrent d'abord à décréter une collecte générale et officielle,

1. Lettre du Conseil de Genève à celui de Berne. Fazy, *l. c.*, p. 62.

demandée par la Compagnie dès le 8 septembre; mais ils faisaient tort à leurs administrés; aussi, lorsque Bèze revint à la charge, le 10 novembre, la mesure fut décidée, les conseillers se taxant les premiers, à l'exemple des pasteurs, qui avaient recueilli entre eux 140 florins[1]. Si, au commencement de l'hiver suivant, le Conseil renvoya de la ville un certain nombre de pauvres étrangers, en dépit des protestations indignées du généreux pasteur Ch. Perrot, c'est qu'il ne pouvait autrement, la disette se faisant à la fin durement sentir.

Théodore de Bèze fut bien à ce moment l'âme de la cité et montra la puissance qu'exerce un caractère fortement trempé; surmontant sa profonde douleur, qui lui arrachait parfois le souhait de rejoindre dans la mort tant de martyrs aimés, il fit preuve d'un dévouement et d'une activité infatigables, pour consoler les affligés, pour réconforter les cœurs abattus, pour montrer nettement le chemin du devoir aux magistrats comme aux citoyens. Il écrivait de tous côtés, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, afin d'obtenir des subsides; et, grâce à ses efforts, Genève ne succomba point sous le poids écrasant de la tâche qu'elle avait héroïquement acceptée. Les secours arrivèrent peu à peu et de beaucoup d'endroits; Berne, dont le territoire donnait asile aussi à de nombreux fugitifs, Zurich, Schaffhouse, Coire, Payerne, Neuchatel, organisèrent des collectes; et, fait touchant, la duchesse de Savoie, la bonne duchesse comme on l'appelait, envoyait en secret à Bèze de généreux dons en faveur de ceux que son époux cherchait à affamer.

Les réfugiés, cela va sans dire, ne restent point inactifs, et Chandieu est au premier rang de ceux qui s'emploient au bien commun; avec trois de ses collègues, il fait partie d'une

1. « Messieurs ont depuis poursuivi à la dite cueillette et l'ont reçue eux-mêmes, et l'ont depuis mise entre les mains des sieurs diacres pour la distribuer; chacun des sieurs du Conseil s'étant premièrement taxé et s'élargissant honnêtement, comme notre Compagnie a fait le semblable de son petit moyen, faisant la somme d'environ 140 fl. » (*Registre de la Compagnie*).

commission chargée de représenter les proscrits et d'agir au nom de tous[1]. Dès le 11 septembre ils envoyent le pasteur *Ricaud* et une de ses ouailles, Antoine *Thésé*[2], à Neuchatel et à Berne, munis de lettres du Conseil de Genève, afin de solliciter des secours de ces deux États; Léonard *Pournas, sieur de la Piemente*[3], fidèle ancien de l'Église de Lyon et ami de Chandieu, est délégué en Allemagne. Plus tard, le 4 décembre, Ricaud est envoyé de nouveau, cette fois à Berne, Zurich, Schaffhouse et Bâle, recommandé chaudement par Bèze et le Conseil aux pasteurs et aux autorités de ces villes; outre l'accélération des secours promis, le but essentiel de cette mission était de présenter une requête des gentilshommes réfugiés, qui, dans leur pénurie, sollicitent instamment des cantons évangéliques leur intervention, au besoin même par une ambassade, auprès du roi de France, en vue d'obtenir la libre jouissance de leurs biens, qui avaient été confisqués. Cette

1. Une de leurs lettres, adressée aux pasteurs de Zurich, 4 décembre 1572, est signée ainsi (en latin) : « Au nom de toute l'assemblée des ministres français échappés à la gueule même des lions, *Theopsaltes* (nom de Chandieu déjà signalé précédemment), *Perillatus*, *Winsonius* (?) et C. *Valerius*. » Je dois la copie de cette pièce à l'obligeance de M. Jaccard, pasteur de l'Église française de Zurich.

2. Nous relevons à son sujet un détail qui laisse entrevoir combien de douleurs cachées venaient rendre plus amère la situation des fugitifs : Thésé avait laissé à Lyon sa femme, la croyant sans doute moins exposée; mais les menaces et la violence finirent par en avoir raison, extérieurement du moins; et un abbé lyonnais peut écrire à son frère, à Paris : « La femme de Tézé et plusieurs autres vont à la messe. » *Bulletin*, XVIII, p. 366.

3. Échevin de Lyon dès 1557, il était déjà en 1561 un des principaux protestants de la ville; lorsque Chandieu y exerça le ministère, Pournas fut parrain de son second enfant, le 28 novembre 1565. Retiré à Genève pendant la troisième guerre, il mit son fils en pension chez Bullinger, pour apprendre l'allemand; les dépôts de Zurich conservent encore les minutes de plusieurs lettres que ce réformateur lui écrivit. Rentré à Lyon après la paix, il avait été pour Ricaud un auxiliaire dévoué dans la réorganisation de l'Église. La Saint-Barthélemy le fixa définitivement à Genève, dont il acquit la bourgeoisie le 15 septembre 1572, et où nous l'avons vu, cinq jours après, servir de caution au baron de Saint-Lagier; il y fut une des têtes de la colonie lyonnaise, et y mourut vers 1577.

4. Le texte de cette requête a été reproduit par M. Delaborde, *François de Chastillon*, p. 403 et suiv.

demande s'accordait mal avec la politique de Charles IX, fort bien secondée par son ambassadeur Pomponne de Bellièvre, qui consistait à obliger par la misère ses sujets à rentrer en France, et dans l'Église catholique. Néanmoins, à quelques mois de là, les efforts des cantons évangéliques obtinrent de l'esprit plus conciliant de Jean de Bellièvre, sieur de Hautefort, qui avait remplacé son frère comme ambassadeur en Suisse, qu'il accorderait aide et protection à tous ceux des réfugiés qui prêteraient, devant l'avoyer et les conseillers de Berne, un serment de fidélité au roi; il poussait même si loin la condescendance, qu'il laissa la Compagnie des pasteurs de Genève, à qui les exilés avaient soumis la formule de ce serment, en modifier les termes, pour qu'il ne blessât en rien la conscience la plus délicate.

Chandieu était directement intéressé à cette question, tous ses biens ayant été séquestrés; aussi avait-il grand'peine à pourvoir à l'entretien de sa famille. Déjà les 6 et 13 février le gouvernement de Berne, stimulé par le pasteur Abraham Mueslin (en latin *Musculus*), ami dévoué de Chandieu, avait écrit des lettres[1] très pressantes en sa faveur à Bellièvre et au gouverneur de Lyon, Mandelot, lettres dans lesquelles il faisait un bel éloge de son protégé, disant entre autres : « Voyant en lui une singulière grâce de Dieu, et une gravité conjointe avec modestie incomparable, nous l'avons aimé et pris l'hardiesse d'intercéder pour lui... Car nous respectons en ce personnage sa singulière débonnaireté et modestie. » Mais la réponse espérée ne venait pas, et Chandieu écrivait à *Musculus*, le 28 février 1573[2] : « Voici votre courrier qui revient de chez

1. Archives de Berne. *Welsche Missiven*, E. p. 362 et suiv. — Pendant la sixième guerre de religion Chandieu, toujours en Suisse, vit de nouveau ses biens mis sous séquestre; Berne intervint encore en sa faveur par des lettres, du 6 août 1577, adressées à Hautefort et au roi lui-même; voy. *Welsche Missiven*, G. p. 33 et suiv.

2. A la bibliothèque de Zofingue (et, en copie, à celle de la ville de Zurich, collection Simler) où se trouve aussi une seconde lettre du même au même du 6 avril 1574; toutes les deux sont signées *Chandaeus;* ce n'est que vers 1577

Mandelot, mais sans résultat, à ce que je suppose. C'est que je n'ai pas eu à Lyon de tels intercesseurs auprès de Mandelot que les amis qui à Berne m'ont recommandé au très haut Conseil; en un mot je n'ai à Lyon aucun *Musculus*. Certes, plus j'y pense, plus je déplore la condition de notre malheureuse France, puisque des étrangers ne parviennent pas à obtenir que des Français fassent du bien à leurs propres compatriotes. Mais qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la main qui s'est souillée du sang de tant de mes frères, n'ait pu se montrer généreuse envers moi! »

Je suppose que, dans cette situation, Chandieu, comme beaucoup d'autres, saisit avec empressement le moyen proposé par Hautefort, en avril 1573, d'un serment à prêter devant l'autorité bernoise, et que ce fut là la raison principale qui l'engagea à quitter Genève, pour se fixer à Lausanne avec sa famille. Car le Conseil de la première de ces villes avait exprimé très nettement sa désapprobation de ce serment, le regardant comme peu compatible avec ce que les habitants de son territoire lui devaient à lui-même; aussi Bèze fut-il vertement tancé pour s'en être occupé.

Un bon nombre de gentilshommes sortirent alors de Genève. Chandieu s'installa le 23 mai 1573 à Lausanne, où il retrouvait de nombreux amis. Son Journal nous indique sa pensée dominante à ce moment : « Que le Seigneur nous garde tous heureusement ici et nous ramène sous peu auprès des Églises de France délivrées, nous donnant de les voir réorganisées par sa miséricorde toute puissante! Qu'il se montre toujours, et de plus en plus, mon Père et celui des miens, par Christ. Amen. » — Le 11 octobre suivant Chandieu ressentit enfin les effets ou de l'intervention en sa faveur du gouvernement bernois ou du serment prêté; car il recevait la nouvelle que le séquestre de ses biens était levé, et s'écriait : « Gloire

qu'apparaît le nom de *Sadeel*, dont, dans les dernières années de sa vie, Chandieu signait ordinairement ses lettres.

soit à mon Dieu, qui nous a délivrés, moi et les miens, de l'injustice des hommes ! »

Nous ne raconterons pas la vie de Chandieu, durant les dix années tranquilles que Dieu lui accorda dans le pays de Vaud, d'une manière aussi suivie que nous avons cru devoir le faire pour les temps agités qui ont précédé. Mais nous profiterons de cette accalmie pour jeter en passant un coup d'œil sur les amis au milieu desquels il vivait à Lausanne, pour rappeler quelques-uns de ses ouvrages et pour faire plus ample connaissance avec sa famille.

Lausanne, dont nous avons eu l'occasion précédemment de constater l'hospitalité, servit de nouveau, après la Saint-Barthélemy, d'asile à bien des fugitifs ; mais leur affluence semble avoir été moindre que lors de la seconde et de la troisième guerre, l'autorité bernoise, toujours prudente, se montrant moins empressée à en recevoir un grand nombre, vu la gêne universelle et la disette. Cependant Ricaud, passant à Lausanne lors de sa première mission, y avait excité, comme partout, une vive sympathie par ses récits ; si bien que les trois pasteurs de la ville plaidèrent avec chaleur la cause des pauvres victimes. Le même jour (16 septembre) où ils demandaient au Conseil de décréter en faveur de celles-ci une subvention municipale et d'instituer une collecte, l'autorité recevait comme habitant un premier pasteur réfugié, Honoré *de Collombié*, qui séjournera à Lausanne jusqu'au moment où la paix, en août 1576, lui permettra d'accepter un appel de l'Église de Montélimart, en Dauphiné. Le 15 janvier 1573, ce sera Jean *Thelusson*, autrefois ministre à Lyon (en 1561), puis à Blamont, au pays de Montbéliard, d'où la réaction luthérienne l'avait expulsé en août 1571, qui viendra chercher un refuge sur les bords du Léman, cette fois contre la fureur des catholiques. Une semaine après, il est rejoint par *Ricaud*[1], qui se fixe à

1. Son inscription sur les registres de Lausanne porte : « Maistre Jehan Ricaud,

Lausanne au retour de sa seconde mission dans la Suisse allemande. Quelques mois plus tard on signale la présence de deux pasteurs qui avaient été aumôniers de Coligny et d'Andelot, savoir Jean *Malot*, l'ancien collègue de Chandieu à Paris, et Olivier *Valin*[1]; le 29 octobre 1573 le gouvernement bernois leur assigne un secours de 30 florins et 3 mesures de froment, en attendant qu'on pût leur trouver quelque emploi. Il est probable que la plupart des hommes dont nous venons de rappeler les noms auront à cette époque exercé le ministère dans la contrée; car, le 15 mai 1573, le Conseil de Berne écrivait aux Classes du pays de Vaud[2], leur enjoignant de nommer pour les paroisses qui deviendraient vacantes des ministres réfugiés pensionnés, afin de diminuer d'autant les frais de ces assistances. C'est ainsi que, pour Malot du moins, nous pouvons constater qu'il devint, au bout d'une courte attente, pasteur à Morges, poste qu'il occupait toujours en 1581. — Sensiblement plus tard, en avril 1578, Chandieu vit encore arriver à Lausanne, avec femme et enfants, un vétéran de la réforme, le professeur Pierre *Boquin*, que l'intolérance luthérienne chassait de Heidelberg, après vingt ans d'enseignement théologique; alors que le pauvre vieillard aurait eu droit au repos, il devait courir de Lausanne à Genève, de là à La Mure en Dauphiné (où il fut pasteur pendant trois mois dans la seconde moitié de l'année 1578), puis à Payerne, pour terminer paisi-

dict Londres (Londes ?), de Dines (c'est-à-dire Digne) en Provence, cy-devant ministre de l'Église de Lyon. » (*Bulletin*, t. XXI, p. 475.) Le 23 février 1573 il écrit de Lausanne à Bullinger une lettre qu'il signe *Ricaudus Londanus*. — Il me paraît probable que c'est lui qui fut l'auteur d'un *Discours de la Comète apparue à Lausanne le huitième jour de Novembre* 1577 *à* 6 *heures du soir, fait en vers françois par J. R., de Digne en Provence*. A Lausanne, par François le Preux, 1578, in-4° de 11 ff. Si cette supposition était juste, notre Ricaud serait ainsi resté bien des années dans le pays de Vaud.

1. Lors de la Saint-Barthélemy il était à Metz, d'où il se retira à Phalsbourg en novembre 1572; en avril 1576 il devint pasteur de l'Église française de Francfort-s.-Mein, qu'il avait déjà desservie en 1569 et 1570, et où il mourut en 1592.

2. Archives de Berne. *Welsche Missiven*, vol. E. p. 377. — Les Classes correspondaient à peu près aux Colloques des Églises de France.

blement enfin sa longue carrière par deux années de ministère à Lausanne (1580-1582).

Mais les amis que Chandieu comptait parmi les réfugiés n'appartenaient pas uniquement au clergé; si nous ne les connaissons pas tous, nous pouvons du moins en nommer deux qui étaient laïques : le premier, un ami d'ancienne date, est cet Antoine *de Pize*, qui s'était retiré une première fois déjà au pays de Vaud, et dont nous avons parlé à cette occasion[1]; l'autre est un jeune étranger de distinction, de passage à Lausanne, où il fit la connaissance de Chandieu, et affermit, en conversant avec cet homme de Dieu, une foi déjà éprouvée au feu de la persécution et qui ne se démentira pas dans sa trop courte carrière; nous voulons parler du comte *Philippe de Hanau*[2], qui, en attendant sa majorité, se préparait par des voyages à régner avec sagesse sur ses petits États; à Paris il s'était particulièrement attaché à Coligny, aussi avait-il vu la mort de près à la Saint-Barthélemy; délivré grâce à l'intervention de Charles IX, il avait contribué à sauver Hubert Languet et l'hôte de celui-ci, l'imprimeur André Wechel. Après quelque séjour à Bâle et à Zurich, il s'arrêta en 1574 à Lausanne, où il sut apprécier Chandieu; c'est ce que, à vingt-quatre ans de distance, Gaspard Laurent rappellera aux fils de ce prince[3] : « Je me souviens, leur dit-il, que votre père, héros distingué en toute vertu, a témoigné la plus grande bienveil-

1. Voy. numéro du 15 avril, p. 183 et suiv.

2. Philippe-Louis Ier, comte de Hanau-Münzenberg; orphelin de bonne heure, il devint majeur en 1575, et mourut en 1580.

3. Ces deux fils étaient Philippe-Louis II et Albert, auxquels Laurent dédia un ouvrage polémique contre le jésuite de Valentia, un des adversaires de Chandieu : *De nostra in sacramentis cum Domino Jesu Christo conjunctione Tractatus*, Genevae, J. le Preux, 1598, in-8°. — Philippe-Louis, né en 1576, fréquenta les universités réformées de Herborn, Heidelberg et Leyde, régna dès 1595, épousa l'année suivante Catherine-Belgie de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon, et mourut en 1612, après avoir définitivement affermi la confession réformée dans ses États. Laurent connaissait en tous cas personnellement le frère cadet, Albert, qui avait étudié à Heidelberg, puis à Genève, où, en février 1595 il était parrain d'un enfant de Casaubon; Jacques Lect, dédiant en mars 1595 à ce jeune seigneur son *Poematum Liber unus*, lui donnait de grands éloges, comme à un étudiant studieux et zélé.

lance à cet homme célèbre (Chandieu), lorsque, après le massacre abominable arrivé en France en 1572, celui-ci vivait à Lausanne, où il lui consacra plusieurs journées passées en entretiens intimes et pieux, si bienfaisants surtout en ces circonstances. » — A défaut du père, mort après cinq années seulement de règne, son fils et successeur deviendra pour les réformés de Francfort et d'ailleurs un protecteur excellent.

Si, parmi les amis de Chandieu, nous avons mentionné en premier lieu quelques réfugiés, nous n'oublions pas les nombreux rapports qu'il soutint avec les familles mêmes du pays, auxquelles dans les siècles suivants ses descendants devaient se mêler si intimement. Nous constatons en particulier sa liaison avec deux des principaux bourgeois de Lausanne, Sébastien *Loys*[1], qui présenta au baptême, le 23 septembre 1576, Esaïe de Chandieu, et Georges *de Neschel*, un des membres les plus anciens du Conseil de la ville, dont il avait souvent commandé les troupes en qualité de lieutenant. La famille de ce dernier demeurait en la Cité, peut-être dans le voisinage de Chandieu ; aussi, à la mort des parents, celui-ci fut-il un de leurs exécuteurs testamentaires, et prit-il pendant quelque temps chez lui leur fille restée orpheline[2].

Mais c'est surtout au sein du clergé et de l'Académie qu'un homme d'étude comme Chandieu devait trouver des

1. Noble Sébastien *Loys*, seigneur de Denens et coseigneur de Mex, était un des bandcrets de Lausanne et possédait une belle fortune. En décembre 1558 il avait été un des deux députés chargés par la ville d'intervenir à Berne en faveur de Viret et de ses collègues.

2. « Sur la requeste présentée par noble Anthoine de *Chandieu* et spectable Jehan *Petitbenoict*, diacre, exécuteurs du testament de feu noble Suzanne de *Collombier*, vefue de feu égrège George de *Neschel*... est ordonné que Marthe, fille dudit feu de Neschel et de la dite noble Suzanne, soit retirée rière ledi spectable Jehan Petitbenoict, ou avec ledit sieur de Chandieu. » Extrait du *Manual du Conseil de Lausanne*, du 3 juillet 1578, communiqué obligeamment par M. Ernest Chavannes. — De son côté Chandieu écrit dans son Journal : « Le 3 juillet 1578 Marthe de Neschel a été reçue dans ma famille ; le Seigneur veuille faire tourner la chose en bien. » Je suppose que le séjour de l'orpheline ne fut pas de longue durée, vu qu'il n'en est plus question, et que cet article a été barré dans le Journal.

amis[1]. L'Église de Lausanne souffrait encore des suites de la crise qui l'avait bouleversée en 1559 ; les trois pasteurs nommés alors à la place de Viret et de ses collègues étaient partis, eux aussi, après moins de trois ans, et l'on avait eu beaucoup de peine à les remplacer, personne ne se souciant d'exercer le ministère dans une paroisse aussi profondément divisée ; cependant, au bout de plusieurs mois, en mai 1562, avait eu lieu l'installation de Louis *Treppereau*[2], de Samuel *Martoret*[3] et de Jean *Le Comte*[4], diacre. C'étaient les ecclésiastiques que Chandieu avait connus lors de son premier séjour à Lausanne ; actuellement il n'y retrouvait plus que Treppereau. Le Comte avait été élu à Payerne, le 30 mai 1568, ce qui avait permis, comme nous l'avons vu, de rendre la place de diacre au réfugié *Langlois ;* depuis le départ de celui-ci pour Lyon, au printemps de 1572, elle était occupée par Jean *Petit-Benoict*, dit *Carmin*, qui eut l'occasion de baptiser les quatre enfants de Chandieu nés à Lausanne pendant son second séjour. Martoret, mort en 1571, avait eu pour successeur, après un intérim rempli par Vincent *Hortin*, Jean *Bœuf*[5], excellent

1. Nous devons plusieurs des renseignements dont nous faisons usage dans les pages suivantes à d'obligeantes communications de M. le professeur Henri Vuilleumier, à Lausanne.

2. Originaire de Touraine, il avait été diacre à Genève dès juillet 1542, puis pasteur à Céligny en 1544 ; médiocrement apte au ministère, il fut cédé sans difficulté par Genève à Berne en 1553, et devint à la fois pasteur de Crans et diacre de Nyon. La peste l'enleva, fort âgé, en octobre 1580, à Lausanne.

3. Il était fils de François Martoret du Rivier, qui fut pasteur à Saint-Blaise (Neuchatel), à Moudon (1536), à Vevey (1540), et de nouveau à Saint-Blaise, de 1552 à sa mort, en 1554.

4. C'était le fils aîné du réformateur du même nom ; né en 1534, il avait fait de brillantes études, entre autres pendant quatre ans à Paris, et avait été reçu fort jeune dans le clergé bernois, le 19 novembre 1551 ; maître d'école à Yverdon en 1553, il devint diacre à Romainmotier, puis pasteur à Vallorbe. Il mourut de la peste à Payerne, le 21 novembre 1578.

5. Né en 1544, d'une bonne famille de Lausanne, il fit dans cette ville ses premières études et les compléta par un séjour à Paris, où il se lia d'amitié avec Claude Aubéry, qu'il devait plus tard contribuer à attirer à Lausanne ; devenu maître au collège, puis pasteur dès 1571, il y mourut le 21 avril 1594 ; il remplit en outre, dès septembre 1588, les fonctions de professeur de théologie. En 1577 déjà, de Serres le citait comme un vivant témoignage des fruits excellents que portait l'Académie de Lausanne : *Lausanna, quae Joannis Bovis utile minis-*

pasteur et prédicateur distingué, dont le ministère laissa un profond et durable souvenir. Chandieu s'était sans doute déjà lié avec lui lors de son séjour précédent, en 1570, peut-être même plus tôt, à Paris, où le jeune Lausannois avait fait des études; mais des rapports plus fréquents et plus prolongés vont établir maintenant entre eux une étroite et perpétuelle amitié. L'hospitalière maison du pasteur de Lausanne, animée par son excellente femme, Stéphanie *François*, était si douce aux exilés qui y avaient accès, que l'un deux s'écriait qu'il avait retrouvé là une famille et une patrie[1]. Aussi ne serons-nous pas étonnés de voir Jean Bœuf parrain, le 8 mars 1574, du petit Daniel de Chandieu, et de constater que l'année précédente Chandieu lui avait donné un témoignagne signalé de son affection, en lui faisant hommage de méditations manuscrites sur le psaume XXXII, expression des pieux sentiments que les sérieuses circonstances d'alors lui avaient inspirées. Cinq ans plus tard Bœuf les faisait imprimer, en les dédiant aux étudiants en théologie de Lausanne[2].

Notre réfugié était en rapports fréquents avec l'Académie, où enseignaient à ce moment en théologie Nicolas *Colladon*[3] et l'hébraïsant Michel *Hortin*[4], et en philosophie Blaise *Mar-*

terium, id est magnum et emolumentum et ornamemtum suum, huic vestrae Academiae debet. (Épitre dédicatoire au Conseil de Berne du tome III de sa traduction de Platon.)

1. Aubéry, en dédiant à Bœuf, en 1582, son *Théophraste*, lui disait : *Tu unus effecisti ut patria haec tua mihi altera patria esset. Cumque aegerrime ferrem me abesse a parentibus et fratribus jucundissimis, tu mihi instar fratris germani fuisti; Stephane Francisca, uxor tua, fœmina lectissima, instar sororis germanae fuit.*

2. *Meditationes in Psalmum XXXII. Antonio Sadeele Authore.* Lausannae, excudebat Fr. le Preux, 1578, 8°; réimprimé à Morges en 1584; traduction en anglais, Londres, 1579; en français, par l'auteur, 1583 et 1599. — Au verso du titre est imprimé la dédicace suivante en style lapidaire : *D. Jo. Bovaeo Eccl. Lausann. Past. fideliss. fratri charissim. A. Sadeel Theopsal. Perpet. amor. monim. D. D. An.* 1573.

3. C'est l'ami et le biographe de Calvin ; après dix-huit ans de ministère à Genève, dont trois comme professeur de théologie, il avait été destitué en 1571 à cause de son opposition aux magistrats ; appelé à Lausanne, à défaut d'*Ursinus*, qui avait décliné un appel, il y resta jusqu'à sa mort, en 1586.

4. Moyennant un subside de Berne il avait étudié l'hebreu sous Tremellius à

quard[1], un homme fort distingué au témoignage de nombreux contemporains. Chandieu était probablement moins lié avec l'Espagnol Pierre *Nunnez*[2], professeur de grec, lequel, de concert avec son ami Beat *Comte*, dauphinois, autrefois pasteur et alors médecin apprécié, se permettait de fréquentes attaques contre la philosophie d'Aristote, dont Chandieu était un fidèle partisan. Par contre, une communauté de vues en ces matières le rapprocha promptement d'un homme d'une réelle valeur que l'Académie appela de Bâle, où il était en 1576, pour remplacer Marquard dans la chaire de philosophie : Claude *Aubéry*[3], de Triancourt en Champagne, humaniste d'une grande érudition en même temps que savant médecin, n'était pas un inconnu à Lausanne, où il avait séjourné chez Marquard en 1568 et 1569, professant déjà un véritable culte pour Aristote : « J'ai l'espoir, écrivait-il alors au sujet d'un ami devenu disciple de Ramus, j'ai l'espoir qu'un jour viendra où il rompra avec le parti de ce maître-sot, pour se ranger du côté d'Aristote, guide de la sagesse humaine. » Le 7 juillet 1576, à peine installé à Lausanne, il écrit à Théodore Zwinger, à Bâle : « J'ai commencé à expliquer l'*Organon* d'Aristote devant un nombreux auditoire ; car il y a ici quelques Français fort savants, entre autres Monsieur de Chandieu, homme bien connu et très docte, qui goûtent au plus haut point le système d'Aristote. » — Une grande amitié s'établit

Heidelberg, en 1564 et années suivantes ; professeur à Lausanne dès 1567, il se retira à Berne en 1588 en suite de dissentiments avec plusieurs de ses collègues, principalement avec Aubéry.

1. Originaire de Grandcourt, près Payerne, il fut principal du collège de 1559 à 1564, puis professeur de philosophie jusqu'en 1576 ; appelé alors à Berne pour enseigner la théologie, la peste l'y enleva l'année suivante.

2. Professeur à Lausanne d'octobre 1567 jusqu'en octobre 1580, où il mourut de la peste.

3. En 1563 il étudiait à Genève où, onze ans plus tard, la Compagnie projetait de l'appeler, au cas où Matthieu Beroald n'eût pas accepté sa nomination. — Aubéry professait encore à Lausanne au printemps de 1593 ; ce fut probablement cette année-là qu'il se retira à Dijon, où il redevint catholique et où il mourut en avril 1596, laissant inachevés de grands travaux sur Aristote et sur Hippocrate, dont Casaubon regrettait vivement la perte.

promptement entre ces deux hommes; aussi voyons-nous le philosophe servir de parrain à l'un des enfants du théologien[1]. Mais cette amitié devait par la suite être mise à une rude épreuve : Aubéry, après s'être fait connaître par plusieurs travaux philologiques et philosophiques de mérite, provoqua, en 1587, une vive agitation dans toute la Suisse protestante par un ouvrage théologique[2], dans lequel il expliquait l'Épître aux Romains d'une manière qui s'écartait en plus d'un point de la doctrine des Églises réformées, doctrine alors en butte à tant d'attaques de la part des catholiques et de celle des Luthériens. Un synode, réuni à Berne en avril 1588, n'apaisa qu'imparfaitement ces troubles qui, de Lausanne, où Aubéry était soutenu par les deux pasteurs Jean Bœuf et Jean Le Merle, furent propagés à Neuchâtel et à Bâle par des disciples fanatiques. Chandieu se regarda comme obligé en conscience de s'élever contre quelques-unes des erreurs de son ami, il est vrai sans le nommer[3] : « Il m'a paru, écrit-il à ce sujet le 17 août 1590 à J.-J. Grynée[4], que je devais aussi le combattre. — Mais, diras-tu, n'est-il pas ton ami, et comme de ta famille? — Sans doute; mais cela n'empêche. Car j'ai appris d'Augustin à définir ainsi les amitiés chrétiennes : Aimer Dieu en nos amis. Je dois avouer que c'est en vain que

1. *Anno Domini 1577, die 13 Novembri, Paulus Chandaeus sacro Domini baptismo tinctus est Lausannae, fidejussoribus D. Claudio Alberto et J. Serrano.* Le Journal de Chandieu porte encore, à l'année précédente, cette mention : *Die 22 Decembris 1576 venimus in aedes D. Auberii.* Je ne pense pas que le propriétaire dans la maison duquel la famille de Chandieu s'installait à ce moment fût le professeur de philosophie ; c'était peut-être le médecin vendômois Jacques *Aubert*, réfugié dès 1571 à Lausanne et auteur de plusieurs ouvrages, dans l'un desquels il rend un touchant témoignage à l'hospitalité des autorités bernoises, par une dédicace datée de Neuchâtel, le 1er août 1579.

2. *Claudii Alberii Triuncuriani. De fide catholica apostolica romana, contra apostatas omnes, qui ab illa ipsa fide defecerunt. Orationes apodicticae VI. Quibus Epistola Pauli Apostoli ad Romanos scripta catholice exponitur.* Lausannae, Excudebat Joannes Chiquellaeus, 1587, 8° de 363 pages.

3. Dans deux courts passages de la seconde édition de son traité *De veritate humanae naturae Jesu Christi.* (s. l.) Sumptibus Jo. le Preux, 1590, 8° de 302 pages.

4. Bibliothèque de l'Université de Bâle. Mscr. G. II, vol. 11, p. 13 sq.

j'ai fait appel, non seulement à notre ancienne et intime amitié, mais au saint nom de Dieu, et à la paix et union de l'Église; je n'ai obtenu que des paroles et des promesses sans effet. » — Nous eussions aimé savoir si l'amitié sortit triomphante de cette difficile épreuve d'un dissentiment théologique; mais les renseignements pour nous en assurer font défaut.

A côté d'Aubéry, comme second parrain de Paul de Chandieu, nous avons rencontré le nom d'un homme encore jeune, dont la présence à Lausanne dut être pour Chandieu d'un grand intérêt : c'était Jean *de Serres*, originaire du Vivarais, et frère cadet du célèbre patriarche des agronomes français. Après des études faites à Lausanne et à Genève, il avait occupé pendant six ans la cure de Jussy, que, vers la fin d'août 1572, il quittait brusquement par un coup de tête, dans l'intention de retourner en son pays; par bonheur le Conseil de Genève lui infligea quelques jours de prison pour ce mauvais procédé, punition qui lui évita de se trouver en France au milieu des massacres; déposé de sa charge le 15 septembre 1572[1], il se rendit à Lausanne, où ses connaissances étendues et ses talents lui obtinrent promptement la place de directeur du collège et régent de la première classe[2]. Au travers de ses fonctions il continuait les grands travaux que, sans hésitation, à son ordinaire, il avait entrepris, savoir sa traduction de Platon[3] et

1. Nous avons dit précédemment que ce fut Lambert Daneau qui lui succéda.

2. A peine entré en fonctions, le 11 janvier 1573, de Serres écrivait à Abr. Musculus, à Berne, une lettre empreinte d'une reconnaissance qu'il signait : *J. Serranus, Scholae Laucanneneis de vestra sententia* προεστῶν. (Bibliothèque de Zofingue). Écrivant le 30 mars 1573 à l'ambassadeur Bellièvre, pour le prier d'empêcher que quelques biens que de Serres possédait en France, près de la frontière, ne fussent confisqués, le Conseil de Berne disait de lui : « Il n'a jamais tenu domicile en France, et depuis dix ans a habité rière nos terres et pays, où il fait encore de présent sa résidence en nostre service, faisant office de principal en nostre collège de Lausanne. » (Archives de Berne. *Welsche Missiven*, vol. E. f. 374 et suiv.)

3. Le *Platon* fut imprimé, avec le texte et les notes de Henri Estienne, chez ce dernier, à Genève, en 1578, en 3 volumes infolio. La dédicace du tome III au Conseil de Berne, hommage reconnaissant pour son hospitalité, renferme des renseignements intéressants sur l'auteur et témoigne de son attachement à Marquard et à Bœuf.

son importante histoire des guerres de religion[1], si précieuse par son exactitude et sa modération. Chandieu, au courant de tant de choses, dut fréquemment s'entretenir avec lui de ce dernier ouvrage et lui fournir plus d'un renseignement. Mais ces travaux mêmes absorbaient souvent de Serres aux dépens de ses fonctions pédagogiques; lui-même s'en rendait bien compte, aussi demanda-t-il à être déchargé de cette tâche, trop lourde pour lui; mais le Conseil de Berne, qui appréciait ses services et désirait le garder, lui répondait, le 14 juin 1577, en l'engageant à persévérer et à prendre patience, ajoutant qu'il n'avait à ce moment personne sous la main « pour déduire tel état avec telle industrie et dextérité qu'avons connues et aperçues en vous[2] ». Voulant toutefois lui venir en aide, cette autorité adressait le même jour une lettre à Chandieu, le priant de se charger d'une sorte de surveillance officieuse du collège :

Qu'il vous plaise, lui écrivait-on[3], nous faire cette faveur, que de prendre la peine de vous employer à l'instruction de ladite jeunesse, surtout de nos pensionnaires ordinaires[4], qui sont entretenus à nos dépens audit collège, quand parfois vous en serez requis par le ministère des professeurs dudit lieu, d'assister en l'assemblée dudit collège lors quand on a accoutumé d'examiner lesdits écoliers, de les faire proposer et rendre compte de leur savoir, afin qu'au moyen de votre intervention et bonne

1. *Rerum in Gallia ob religionem gestarum libri tres, regibus Henrico II Francisco II et Carolo IX.* 1570, 8° ; tel est le titre de la très rare première édition des trois premiers livres, formant la première partie. Elle fut réimprimée l'année suivante, en même temps que paraissaient les parties II et III, mais sous un titre nouveau, qui est définitivement resté à l'ouvrage : *Commentarii de statu religionis et reipublicae in regno Galliae, regibus, etc...* 1571, 3 vol. 8°. Ces trois parties, embrassant les trois premières guerres civiles, ou plus exactement les années 1557 à 1570, sont le fruit de ses veilles de Jussy; à Lausanne de Serres en prépara de nouvelles éditions revues, et composa la 4° et la 5° partie (1575 et 1580), qui mènent le récit jusqu'à la *paix de Monsieur*, en mai 1576.

2. Archives de Berne. *Welsche Missiven*, vol. G. f. 7.

3. *Ibid.*, f. 6. Je dois à l'obligeance de M. le comte Jules Delaborde la copie de cette pièce.

4. Voyez sur ces derniers : *Les douze escholiers de Messieurs.* Fragment d'histoire ecclésiastique vaudoise par H. Vuilleumier. Extrait du *Semeur vaudois.* Lausanne, 1886, in-12°. Il résulte de la lettre citée ici que cette institution subsistait encore en 1577.

adresse ils soient de tant plus meus et induits à profiter de faire leur devoir.

Au commencement de janvier 1578 de Serres avait insisté plus fortement pour être remplacé, et, en attendant, avait pris de son chef un congé pour aller dans son pays; c'était décidément chez lui une manie; son esprit agité et quelque peu brouillon devait lui susciter dans la suite encore plus d'une difficulté. Jean Bœuf, comme recteur, informe, le 11 février 1578, MM. de Berne que « les seigneurs commis pour visiter le collège » (dont Chandieu faisait probablement partie), ayant fait une observation sur cette vacance prolongée, l'Académie propose de nommer un nouveau principal en la personne de Moïse *Moléry*, qui était pasteur à Château-d'Œx dès 1571 [1]; ce qui fut agréé. Dans les dernières semaines de l'année 1578 de Serres quitta définitivement la Suisse, pour devenir pasteur à Nîmes et y réorganiser le collège des Arts.

L'Académie de Lausanne, avec beaucoup de bon sens, ne se borna pas à utiliser les talents et la complaisance de Chandieu seulement comme membre de la commission du collège; elle l'invita en outre à se charger d'un enseignement extraordinaire. Laissons-le raconter lui-même la chose : « Le 17 juin 1577, lisons-nous dans son *Journal*, les pasteurs et professeurs de Lausanne sont venus me trouver et m'ont adressé vocation pour professer en théologie. — Le 27 du même mois j'ai tenu ma première leçon sur le psaume 110e. — O Seigneur, aie pitié de ma petitesse; pardonne tous mes péchés; fortifie-moi, si faible, et donne-moi abondamment, selon ta miséricorde, tout ce qui m'est nécessaire pour remplir cette charge fidèlement et d'une manière utile. »

Nous ne savons combien de temps dura cet enseignement;

3. Son nom figure sur la matricule de l'Université de Heidelberg, en date du 6 mai 1564, en même temps que celui de cinq jeunes gentilshommes français, dont il était sans doute le précepteur. A Lausanne il exerça la charge de principal jusqu'en 1592 ; son fils Élie, à la fois théologien et astronome, s'est fait connaître en 1607 par un ouvrage astronomique.

il dut cesser en tous cas au bout de deux ans, car, la peste ayant éclaté à Lausanne, où elle devait durer longtemps et faire beaucoup de victimes, Chandieu se transporta, le 16 juillet 1579, avec sa famille à *Aubonne*, entre Lausanne et Genève, où il resta jusqu'en juillet 1583. Nous ne le suivrons pas dans ce nouveau séjour, si ce n'est pour rappeler que là aussi il trouva bon nombre de réfugiés, et parmi eux sans doute d'anciens amis; car le possesseur de la baronie d'Aubonne était alors François *de Lettes*, fils d'un ancien évêque de Montauban et huguenot fougueux, qui recevait hospitalièrement beaucoup de proscrits de France; Jacques *Ruffy*, probablement le même dont nous avons constaté précédemment l'activité à Lyon, était pasteur d'Aubonne dès 1575; et dans les environs sans doute résidait Georges *de Loriol*[1], seigneur de Saint-André-le-Bouchoux et d'Anières, en Bresse, qui fut parrain, le 6 juillet 1582, de Pierre de Chandieu, et dont le fils aîné, Jean, devait plus tard épouser Suzanne de Chandieu.

(*A suivre.*) A. BERNUS.

1. Peut-être à Commugny, près Coppet, si l'on peut l'assimiler à Comigny, où, le 28 avril 1577, sa fille Marie est baptisée, ayant pour parrain *Alizet*, le pasteur dont nous avons déjà parlé. Georges de Loriol avait été reçu habitant à Genève en 1574.

DOCUMENTS

CE QUE TH. DE BÈZE
PENSAIT DE LA SITUATION DES HUGUENOTS
EN NOVEMBRE 1573

Cette lettre se rattache directement à l'étude si intéressante de notre collaborateur M. Bernus, qui vient de nous décrire quelques-unes des conséquences de la Saint-Barthélemy à Genève et à Lausanne.

L'empressement des pasteurs à retourner, un an après, vers leurs troupeaux dissipés, et leur confiance dans le relèvement de leurs Églises, montrent bien cette incurable candeur dont les huguenots furent tant de fois les dupes et les victimes de 1562 à 1685.

Déjà, sous François Ier et Henri II, Théodore de Bèze avait vu de près — et expérimenté à ses dépens, ainsi que nous le prouverons un autre jour — la haine irréconciliable des ennemis de la Réforme en France. Observateur attentif et mieux renseigné que personne par les innombrables réfugiés qui l'avaient suivi à Genève depuis 1548, il savait que les bourreaux du 24 août 1572 regretteraient toujours de n'avoir pu complètement et définitivement « extirper cette damnable hérésie ». C'est pourquoi il ne croyait guère au succès de ceux qu'il n'osait blâmer. Et l'on ne peut, hélas ! dire qu'il se soit trompé !

N. W.

Très cher frère Beroald[1], il a plu à Dieu nous garantir jusqu'à présent parmi ses visitations bien douces et paternelles, de sorte que plusieurs même de nos pauvres frères affligés y ont trouvé le couvert durant la tempête. Quant aux nouvelles de France, à part celles que pouvez mieux savoir que nous, je vous dirai qu'en Dauphiné et Languedoc les affaires continuent fort heureusement jusqu'à présent, pour le fait des armes. Dieu veuille qu'il soit ainsi du reste, c'est-à-dire du principal, sur lequel est faite l'assemblée de Millaud en Rouergue, dont je n'ai encore reçu nouvelles aucunes, hormis que la trêve est cependant continuée.

1. Il s'agit de *Matthieu Beroald* qui, réfugié à Sancerre, y subit le siège mémorable de 1573, puis se rendit à Montargis et, le 30 septembre, à Sedan où sans doute il reçut ces lignes de Th. de Bèze.

La plupart des frères retirés par de çà s'écoulent en leurs quartiers pour voir s'ils pourront rassembler les pauvres brebis effarouchées. Plusieurs se promettent merveilles. Je désire ce qu'ils désirent, mais il s'en faut beaucoup que je puisse espérer la millième partie de ce que plusieurs tiennent pour certain. Dieu veuille, dis-je, que j'y sois plus trompé que je n'ai été aux précédentes dissimulations. En somme, laissant à Dieu ses conseils secrets et extraordinaires, je n'espérerai jamais ni conseillerai d'espérer que l'assemblée de ceux qui ne vivent que de proie désirent la vie des brebis, encore moins qu'ils la leur octroient.

Le Seigneur veuille donner la prudence, la foi et l'espérance nécessaires aux siens, et s'opposer à ses adversaires dehors et dedans, comme je le prie,

Monsieur et frère, vous tenir en sa sainte et digne garde. — De Genève, ce 19 de novembre 1573.

Votre entier frère et ami
TH. DE BESZE[1].

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE A LA ROCHELLE
EN 1631

Voici une bien curieuse et instructive pièce que nous adresse notre zélé correspondant, M. de Richemond. Elle prouve que le but réel de ceux qui attaquèrent et soumirent la ville de la Rochelle en 1628 n'était pas seulement d'empêcher que les protestants formassent *un État dans l'État.*

Daniel Ligonnier y était né et y avait été baptisé protestant. Il déclare que, pour échapper aux excès et à la ruine causés par les soldats dont on l'accablait, il avait été quelquefois à la messe, mais que les remords de sa conscience le firent revenir à la profession qu'elle lui reprochait d'avoir abandonnée. Il invoque en vain la liberté de conscience que Louis XIII garantissait aux vaincus. Les procureurs de police de Sa Majesté lui signifient que cette liberté n'existe plus pour lui et le bannissent de sa ville natale, malgré son serment de fidélité, son droit de bourgeoisie et sa lettre de maîtrise.

Qu'est-ce à dire, si ce n'est que ce qu'on poursuivait dès lors,

1. La copie de cette lettre, que nous a remise M. Ch. Read, a été faite, il y a fort longtemps, mais nous ne savons où. Le fonds *Du Puy*, à la Bibliothèque Nationale, vol. 104, contient deux autres lettres de Th. de Bèze à Beroald, mais elles sont du mois d'août 1574.

c'était la suppression, non d'un parti politique, mais d'une *religion* autre que la catholique, apostolique et romaine. En privant les réformés de leurs places de sûreté, on voulait avant tout les priver de tout moyen qui leur permît d'appuyer, autrement que par des phrases, leurs légitimes requêtes. — Et, au besoin, — déjà soixante-quinze ans avant la Révocation, — on leur faisait comprendre que les procureurs et les dragons pouvaient remplacer avec avantage les arguments impuissants à convaincre les récalcitrants.

N. W.

Du 24 janvier 1631.

Des procureurs de police comparant en leurs personnes contre *Daniel Ligonnier* deffandeur en sa personne assigné par Breschon pour montrer sa permission qu'il a de demeurer en ceste ville et outre son acte de serment de fidélité au Roy, partyes ouyes.

Aprez que ledict deffandeur a dit que les conclusions prinses à l'encontre de luy tandant à ce qu'il soit condempné à exiber sa lettre de maistrise et acte du serment de fidélité au service du Roy, ce qu'il est prest de faire; mais d'autant que présentement ledit sieur procureur du Roy vient prendre d'autres conclusions à ce que le défendeur soit condemné à vuider la ville, veu le changement de Religion qu'il a fait de la Religion catholique, apostolique et romaine de laquelle il avoit cy devant déclairé voulloir faire profession, en la Religion prettendue Réformée qu'il professe à présent et que de telle conclusion il en doit estre envoyé comme étant directement contre les edditz et déclarations de Sa Majesté.

D'autant qu'il est originaire de ceste ville, né de *Hillaire Ligonnier* demeurant de temps immémorial en ceste ville, qu'il professe et a tousjours professé ladicte Religion prettendue Réformée en laquelle mesme il a reçeu son baptesme et toujours icelle professé avecq sa femme et famille et demeuré tousjours actuellement en ceste ville, faisant ladite profession jusques à deux mois apprez que Sa Majesté fut hors de ceste ville, auquel temps on le chargea d'une grande quantité de soldatz en sa maison, voire mesme en logea en une autre qui luy apartenoit et qui n'estoit point habitée, et laquelle mesme lesd. soldatz desmolissoient, et ne pouvant, à cause de sa pauvreté, fournir à ce qu'il falloit ausditz soldatz; on luy avoit fait entendre que s'il voulloit se rendre catholique Romain, il seroit libéré de tous les ditz soldatz et des autres charges que portoient ceux de la Religion prettendue Réformée, tout ainsy que estoient les autres catholiques; de vérité, par nécessité et pour se rédimer des dictes

charges ; il auroit quelque temps professé ladite Religion catholique apostolique et romaine et esté oyr quelques fois Messe, sans avoir néanlmoins communié à ladite Religion ; mais trouvant sa conscience travaillée dudit changement et ayant toujours eu remords en icelle, il auroit retourné pour la liberté de sa conscience à ladite profession de Religion, prétendue Réformée, laquelle il professe à présent — qui (*sic*) et que veu ce que dessus, il n'y a lieu de luy faire vuider la ville, veu son origine de ceste ville et que Sa Majesté entend que tous les habitants d'icelle ayent liberté de conscience. — Et partant requiert estre envoyé des conclusions prinses par le procureur du Roy.

Apprez que ledit deffandeur présent en jugement a recongneu avoir fait profession de la Religion catholique, apostolique et romaine et à présent faire profession de la Religion prettendue Réformée, et pour avoir contrevenu aux éditz de Sa Majesté ; — nous luy avons enjoint et enjoignons de vuider de ceste ville dans huitaine pour toute rémission et délay, sur peyne, en cas de contravention, de trois cents livres d'amende payables par corps et sans despans, le tout sauves oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles.

Registre ordinaire pour la police de la ville de la Rochelle (folios 19 et 20) M. de *Lescalle*, lieutenant criminel, *Habert*, conseiller du Roy au siège présidial de ceste ville ; bourgeois assistans : *Isaac Auboyneau*, *Louis Gaigneur*, *Jehan Thayray*, *Gabriel Barreau* ; procureurs de police : *André David*, *Jehan Pinard*, *Gabriel Picaudeau* et *Jaques Aleaume*.

LE SÉMINAIRE DU DÉSERT

NOUVELLES LETTRES DE PIERRE CORTEIZ[1]

La relation qui suit, sans adresse, est une copie (l'original a disparu du dossier) faite dans les bureaux de l'intendance et portant l'indication qu'elle était adressée à Zurich.

F. TEISSIER.

Lettre en forme de relation écrite par Corteiz à Zurich.

Il paraît que ma dernière relation est datée du 14e juin 1732, par où je finissais comme je partais pour aller rejoindre M. Maroger et que même je le joignis le soir que je cachetta [i] ma lettre. Je marquais par ma dernière, si me semble, comme nous avions pris *Jean Roux* du lieu

1. V. *Bull.* de juin et juillet derniers (1888).

du Croizet[1] pour essayer s'il serait propre pour le ministère. Après avoir conjuré les anciens et voisins dud. Roux de nous dire s'ils connaissaient en lui des défauts indignes ou qui le rendent indigne du ministère, les anciens et voisins nous ayant rendu un témoignage très-glorieux, nous l'avons pris avec nous et même il promet beaucoup. Dieu veuille accompagner de sa grâce et de sa bénédiction ces pieux désirs.

Le dimanche 15, dud. mois, l'assemblée fut convoquée à neuf heures du matin, au sommet de la haute montagne de l'Aigoual. Dans cette religieuse assemblée s'étaient rendu [s] les fidèles des paroisses de Meyrueis, de Gatuzières, de Fraissinet [de Fourques], de Valleraugue et de Mandagout. L'assemblée était considérable. Il ne doit être oublié que M. Boyer avait aussi convoqué une assemblée aux extrémités de la montagne de la Luzette, en faveur de Bréau, de Mollières, d'Aumessas, du Vigan et étant informé que nous étions dans le bois de l'Aigoual, montagne tenante avec celle de la Luzette[2]. M. Boyer nous envoya douze hommes de sa faction pour troubler notre assemblée: entre ces douze hommes il y en avait un qui blasphémait comme un désespéré. En arrivant à notre assemblée avec un air de lion, un de ces fauteurs nommé M. Sabatier, d'Aulas, s'écria tout haut : « Pourquoi venez-vous faire des assemblées dans les églises de M. Boyer? » — Comme je sortais de prêcher et de dire la prière et que heureusement la dévotion était achevée, M. Maroger me dit : « Laissez-moi répondre à M. Sabatier. » Mais un monsieur de Meyrueis, procureur et lieutenant de juge[3], pria M. Maroger de se taire et prit la défense à la face de l'assemblée et prouva démonstrativement que M. Boyer était justement interdit, étant déposé par un synode légitimement convoqué, fondé sur les procédures faites par M. Durand, en bonne et due forme. Ainsi s'en retournèrent les ambassadeurs de M. Boyer, selon moi très-mortifiés, les anciens et les fidèles de Meyrueis, de la rivière de Malet (paroisse de Valleraugue), et de Mandagout, nous ayant fait beaucoup d'honnêtetés. Après avoir bu et mangé, et chanté une pause de pseaume,

1. Le Crouzet, paroisse de Pompidou. V. *Bull.* de juin, p. 310, *note* 1.

2. « L'Aigoual, que le cart. de N.-D. de Bonheur désigne sous les noms de *Marcha Algoaldi*, *Mons Aigoaldi*, est la montagne la plus élevée du département (1,568 mètres au-dessus du niveau de la mer). Les forêts qui la couvrent sont connues sous le nom de *Bois de Calcadis*, *Forêt de l'Aigoual*, et (par suite d'une erreur évidente) *Bois des Goils*, sur la carte des États. » (*Dict. topographique du département du Gard, par E. Germer-Durand*, p. 3). La forêt de l'Aigoual s'étend jusque dans la Lozère et descend à côté du hameau de l'Espérou jusqu'au dessus de Valleraugue. V. au sujet des montagnes voisines de l'Aigoual, et où se tenaient les assemblées, *Bull.* XXXV, 268, *notes*.

3. Probablement un M. Gély, famille de notaires ou hommes de loi, qui a fourni plusieurs anciens à l'église réformée de Meyrueis, où elle est connue sous le nom de Gély de Costelongue, et existe encore de nos jours.

nous descendîmes avec les anciens de Mandagout tous quatre, savoir : MM. Maroger, Viala, Roux et moi. Quelques anciens qui marchaient devant nous, comme avant-garde, trouvèrent M. Boyer au Cap-de-coste-de-Navez[1], qui leur dit pourquoi ne le voulaient-ils pas suivre? Deux de ces messieurs de Mandagout s'avancèrent et lui dirent : « Pensez-vous que nous soyons si fols que de suivre un meurtrier, n'avez-vous pas dit que vous viendriez dans les assemblées avec vos gens affidés et que vous y feriez un carnage? » — A cela M. Boyer ne répondit rien et s'en alla.

Nous assemblâmes le mercredi 18 juin en colloque messieurs les anciens de Taleyrac (paroisse de Valleraugue), de Mandagout, du Vigan, de Mollières, de Bréau, d'Aumessas, de Mars, d'Aulas, de la rivière de Malet. Tous ceux que nous avions parlé par nos lettres ne se rendirent pas au rendez-vous, ceux que M. Boyer avait parlé de vive voix et qu'il avait gagné [s] ne vinrent pas, hormis quelques-uns qui se rendirent chez nous pour nous quereller. Mais comme la douce réponse appaise la fureur, avant de nous quitter ils se rangèrent de notre sentiment et montrèrent de l'indignation contre M. Boyer qui leur avait menti et qui les avait trompés. Les anciens de Mandagout déclarèrent à ces prévenus comme M. Boyer leur avait dit, en bonne compagnie et sans sujet, qu'il ferait un carnage dans les assemblées et que M. Boyer ne l'avait pas désavoué lorsqu'ils le lui avaient reproché au Cap-de-coste-de-Navez, que M. Boyer était très-digne d'être rejeté et que sans doute le synode qui l'avait déposé avait eu de bonnes raisons pour le faire. Les mêmes de Mandagout nous firent quantité de plaintes contre M. Gaubert, collègue de M. Boyer, et nous montrèrent une lettre pleine de malignité, qui nous affligea qu'elle fut sortie des mains de M. Gaubert[2].

Le vendredi 20 juin, l'assemblée fut convoquée en faveur de la rivière de Taleyrac, de Mandagout, du Vigan et d'Aulas, la Cène du Seigneur y fut administrée. Quelques personnes y furent réconciliées, d'autres y firent réparation au pied de la table sacrée, à genoux. Quelques partisans de Boyer s'y rendirent, mais ils ne nous troublèrent pas la dévotion, parce que Dieu les arrêta. M. Viala et moi nous embrassâmes MM. Maroger et Roux et nous descendîmes à Roquedur.

Le dimanche 22, l'assemblée fut formée, à huit heures du matin, en faveur de Roquedur, de Saint-Julhian (Saint-Julien de la Nef) et de quelques hameaux des paroisses voisines. M. Boyer, qui allait à un colloque

1. Maison isolée sur l'ancien chemin royal de Meyrueis.

2. Jean Gaubert, né à Arphy, paroisse d'Aulas, en Cévennes, fut reçu proposant par le synode du 13 décembre 1720. V. *Paul Rabaut, ses lettres à Antoine Court*, I, 111 *note*. Gaubert mourut et fut enterré à Monoblet (Gard). La famille Gaubert existe encore à Arphy.

qu'il avait convoqué du côté de Saint-Laurens [-le-Minier], quitta le chemin de son colloque et vint avec une douzaine d'hommes à notre assemblée pour nous troubler. En effet, en entrant dans l'assemblée, M. Boyer dit que je ne prècherais pas, ni que je n'administrerais pas la Sainte-Cène. Je lui demandai la raison pourquoi? Il me répondit que c'était là son église. Je lui répliqua [i] que depuis son interdiction il n'avait plus d'église. Il me répondit que les autres pasteurs, tant de ce pays que d'ailleurs, lui en voulaient par envie. Alors l'assemblée se leva et jeta les yeux sur moi et me dit : « Monsieur, retirons-nous, mettez-vous devant et nous vous suivrons et laissons-là M. Boyer ». Quand M. Boyer vit que l'assemblée me suivait, il cria qu'il souffrirait que je prêche, mais non pas que j'administre la Sainte-Cène. Alors quelques anciens lui dirent : « Nous avons ici des gens vieux qui sont venus à l'assemblée pour communier, nous vous prions par grâce de ne pas nous troubler. » M. Boyer dit que si je voulais prêcher dans les églises il fallait que je prête serment de ne sortir jamais de France et de ne jamais parler ni écrire de ces fautes donc il est accusé. Les fidèles furent scandalisés d'une telle proposition, quelques bonnes âmes le tirèrent à part le priant de ne troubler pas la dévotion et de ne priver pas les saintes assemblées de la consolation de la communion. Mais, hélas! M. Boyer fut inflexible et rien ne le put toucher, il fit lever la table et dit quantité de méchantes paroles. Alors l'assemblée était prête à s'en aller avec moi en pleurant, mais les anciens me dirent : « Donnez-nous une prédication », ce que je fis et ensuite nous [nous] retirâmes fort affligés. Je ne dois oublier que pendant la prédication et les prières, messieurs Boyer et Grail[1] ne faisaient que rire et parler, ce qui affligea fort les gens de piété.

1. « Parmi tant de Grails, de Vallerangue et d'Ardaillers, nous avons trouvé à la fin le véritable. Il s'appelle Henry et depuis quatre ou cinq ans il bat la campagne sur l'accusation formée contre lui d'avoir été à une assemblée. Cela ne l'empêche pas d'aller loger quelquefois chez Pierre Grail, son frère, à Ardaillers, ou chez Jean Grail, son autre frère, marié à Saint-Hippolyte [-du-Fort], vendeur de bourette, et chez deux sœurs mariées dans la paroisse de Cros (près Saint-Hippolyte), l'une à un nommé Teissonnière, et l'autre à un certain Alibert. Ledit Henry est facile à reconnaître parce qu'il bégaie beaucoup en parlant ». (*Mémoire de Gibertain*).

Le signalement des prédicants qui se tiennent en Languedoc en avril 1743, porte : « Gral, autrement appelé Labernède, ministre... trente-six ans, taille de 5 pieds, 3 pouces, visage rond, yeux gros et gris, nez écrasé, narines larges, les lèvres un peu relevées, fossette au menton, barbe assez fournie de poil châtain, perruque de grisaille à bonnet. » (*Archives de l'Hérault*, c. 279, *Fonds de l'intendance*).

Henry Grail (c'est ainsi qu'il signait), naquit à Ardaillers, paroisse de Vallerangue dans les Basses-Cévennes, vers 1708. Il fut envoyé avec le prédicateur [Jean] Bétrine, par le synode du Bas-Languedoc et Cévennes, vers les Églises

Le mardi 24, l'assemblée fut de nouveau formée et à la même place du dimanche, la Cène du Seigneur y fut donnée et quelques femmes y furent réconciliées. La dévotion finie, l'assemblée ravie en admiration et pénétrée d'une parfaite joie, les fidèles se disaient l'un à l'autre : « Il semble que nous sommes et un autre peuple et une autre place que celle de dimanche. Ah! qu'il est méchant ce M. Boyer ».

Le mercredi 25, M. Viala et moi nous nous rendîmes du côté de la Guierle[1] et le dimanche l'assemblée fut convoquée à huit heures du matin, en faveur des paroisses de Saint Marcel [-de-Fontfoulhouse], de Saumane, et d'une partie de Valleraugue. La dévotion se fit sans trouble et les fidèles se retirèrent chacun chez soi avec des marques de joie et de consolation.

Avant que de passer plus loin, et il me tient trop à cœur pour ne pas le marquer, nos péchés ont si fort allumé la colère de Dieu que l'ennemi nous accable par des amendes qu'on exige de la jeunesse qui manquent le dimanche et jours de fêtes l'instruction et la messe[2]. Un fidèle me montra ses papiers et ses mémoires, il a baillé de deux enfants dans un an 60 livres, quoique le pauvre misérable a [it] envoyé ses enfants autant de fois qu'il a pu. Il y a des prêtres qui font payer des pères et des mères quoique leurs enfants servent de domestiques hors de la paroisse. Si l'on continue à faire valoir cette ordonnance, il n'est pas possible que les pères et les mères qui ont cinq à six enfants compris dans l'ordonnance y puissent soutenir.

. . . .

du Haut-Languedoc, Rouergue, Guyenne, Xaintonge, Poitou, etc., en 1729. (*Bull.* I, 390). Il était zélé partisan de Boyer, et comme lui assez peu soumis aux synodes, comme l'écrit Jean Gaubert, son collègue, à Alexandre Roussel, le 4 juillet 1729 : « Vous avez sans doute sçeu que M. Grail se moque des ordres et de la defense qu'on lui fit au synode, on m'a dit que le dimanche, 27 juin, il avait fait une assemblée dans votre cartier à la rivière de la Sale, paroisse de Valleraugue, et qu'au lieu de diminuer il augmente d'état, il a mis une perruque fort blonde. Il vint à mon assemblée avec cette bombance (ce luxe), je lui dis que je ne le connaissais plus et qu'il en faisait toujours des siennes, il s'ôta de devant moi et je ne lui parlo plus, et un homme me dit qu'en venant du synode de la Luzete, il avait tenu de forts mauvais discours que je n'ose pas dire... (*Quelques lettres du désert. Église libre*, 2 juillet 1886). Henry Grail figure dans les registres des baptêmes et mariages d'Aulas en 1745, et desservit cette église comme pasteur de 1757-1767. Atteint de graves infirmités, il cessa ses fonctions au mois d'octobre de cette dernière année.

1. « *Guierle* ou *le Guierle* est un petit hameau de la paroisse de Saint-Marcel-de-Fontfoulhouse. » (*Mémoire de Gibertain*). « Lieu suspect pour les assemblées, sans doute pour la sûreté que les ministres y trouvent. » (*Note de l'intendance*).

2. Ou le catéchisme, auquel les instituteurs devaient conduire eux-mêmes leurs élèves.

Comme les émissaires du pape ont des précepteurs zélés pour enseigner le papisme et détourner la jeunesse de la créance de la religion réformée, nous avons cru être en devoir d'exhorter nos frères de se procurer d'hommes ou de femmes pour l'éducation de leurs enfants et cela a produit un merveilleux fruit dans les familles qui ont pratiqué ces maximes. Nous avons[1] une fidèle qui a ainsi enseigné la jeunesse environ six ou sept ans avec beaucoup de fruits, mais elle est à présent recoñnue, le curé de la paroisse veut qu'on la vende ou que l'on montre des lettres qu'elle est hors de France. Un ami a averti la mère et le frère de la fille que le curé avec le juge veulent faire conduire la fille à la Tour de Constance en prison, et je osais prier les très-chers et très-honorés bienfaiteurs des Églises qui sont sous la Croix de recevoir sous leur tendre et bénigne protection cette fidèle. Cette charité serait de premier ordre que de mettre cette bonne âme en sûreté et dont la prise effrayerait les autres qui font le même métier d'enseigner et mettrait la pauvre mère, frères, sœurs, parents et fidèles en tranquillité, qui sont allarmés à son sujet. Je ne dois pas omettre que les pasteurs sous la Croix nous avons de grandes obligations à la maison de cette fidèle [dont] les frères nous ont fait une petite baraque ou maisonnette au pied d'un rocher pour nous mettre en sûreté, où nous allons coucher lorsque nous passons dans ce quartier et nous y nourrissent avec des châtaignes et autres aliments que la bonté de Dieu leur donne, comme Adias les prophètes d'Israël (1. Rois, XVIII) du temps d'Élie.

Note sur les prisonniers.

Ce fut, sans doute, sur les dénoncés de Gibertain (dont deux mémoires étendus sont joints au dossier) que furent faites les perquisitions chez les Mercoiret de la Grand'Borie, chez qui furent trouvées diverses lettres d'un de leurs parents, prédicant, dont le nom de guerre était *Dubois*, et de Jeanne Mercoiret, réfugiée à Genève, dont une partie a déjà paru dans *l'Église libre.* Un certificat, en date de la Grand'Borie, du 28 septembre 1732, signé « Dejean », commandant à Saint-André de Valborgne, dit : « que en conséquence des ordres de M. d'Iverny, commandant en Languedoc, il fit arrêter les nommées [Marie et Espérance] Mercoiret,

1. Françoise Mercoiret, dont il a été question ci-avant, (p. 313), qui se retira à Zurich, où elle était assistée en 1733. Elle se maria en mai 1751, avec P. Corteiz, alors veuf depuis deux ans d'Isabeau Nadal, et mourut en 1772, cinq ans après son mari. V. *Paul Rabaut, ses lettres à Antoine Court*, I, 186, *notes.*

sœurs, de la Grand'Borie, paroisse de Soudorgues, qu'il fit conduire au fort de Saint-Hippolyte par un sergent et six fusiliers... En outre il fit fouiller la maison, écuries et palier, où il ne trouva rien de suspect et ayant fait ouvrir les cabinets et coffres, on trouva des lettres écrites de Genève et autres concernant la religion ». On arrêta aussi Jean Marcial, menuisier de Saint-Jean de Gardonnenque, et de là on se transporta à Lasalle, où l'on trouva dans la maison de Pierre Auban, serrurier, les deux enveloppes renfermant les lettres de Corteiz, une autre lettre signée « Lacam Roux » [que nous croyons être le pasteur François Roux], relative à l'affaire Boyer, datée du 2 août 1732, et que nous avons aussi publiée dans *l'Église libre*. Auban fut aussi arrêté et, comme les sœurs Mercoiret, envoyé au fort de Saint-Hippolyte.

La lecture des lettres de Corteiz amena encore l'arrestation d' « Estienne Sabatier et Estienne Galary, du lieu d'Aulas, Pierre Brouillet, de Lassale » qui furent aussi menés au fort de Saint-Hippolyte; et de la demoiselle Lidie de Caladon, femme d'Antoine Maroger.

Le 1er octobre, le subdélégué Daudé se rendit à Saint-Hippolyte pour interroger les prisonniers. *Sabatier* déclara être faiseur de bas, âgé de quarante et un ans, « faisant profession de la R.P.R. dans sa maison et sans contre venir d'ailleurs aux ordres du Roy ». Il se dit originaire de Montpellier, où il est né, et ne réside à Aulas que depuis 1714, dans le bien de sa mère qui est de ce lieu. Il sortit de France en 1708, par curiosité de voir les pays étrangers, traversa l'Allemagne et fut travailler de son métier à Mittau, près de Strelitz, où il demeura trois mois; la peste l'en fit sortir, il passa en Pologne et s'engagea dans l'armée du roi Auguste comme soldat au régiment de Flemming, où il resta quatre ou cinq ans. Après qu'on eut brûlé Altona, il déserta et revint en France sans s'arrêter nulle part jusqu'à son arrivée à Aulas, n'ayant été inquiété nulle part quoiqu'il n'eût pris aucun passe-port ni permission. Interrogé s'il n'est pas sorti de France par motif de religion, répond que non et qu'étant mêlé dans les troupes de Pologne avec des catholiques, des luthériens et des moscovites, il ne professait aucune religion et vivait en soldat; que depuis sa rentrée il n'a assisté à aucune assemblée, qu'il ignore qui les convoque et quels sont les ministres qui les tiennent. Il nie tout ce qui est dit de lui dans les lettres de Corteiz,

comme aussi d'avoir assisté à une grande assemblée qui se tint le 21 du mois dernier (septembre 1732) sur la montagne de l'Espérou et savoir que plusieurs personnes du Vigan et des environs furent arrêtées par un détachement de dragons en quartier à Aulas dans la gorge de Salagosse[1], allant à ladite assemblée; il dit néanmoins avoir vu le matin dudit jour conduire quelques prisonniers à Aulas, sans savoir qui ils étaient.

L'interrogatoire des *sœurs Mercoiret* eut lieu les 2 et 3 octobre. Espérance déclare être âgée de vingt-deux ans et faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine, demeurant à la Grand'-Borie ; — Jeanne sa sœur est hors de royaume depuis sept ou huit ans, son frère aîné Pierre en a reçu quelques lettres ; — Françon, son autre sœur, est son aînée (âgée de vingt-cinq ans), ne sait pas écrire, lit les livres imprimés; il n'est pas vrai qu'elle élève les enfants en la R.P.R., elle va de côté et d'autre pour travailler, coudre et filer, et demeure actuellement à Lasalle chez le nommé Gervais, tisserand de cadis, où elle travaille à filer. — Marie Mercoiret, femme de Jean Blanc, tisserand de cadis, originaire du Roucou, paroisse de Soudorgues, demeurant aujourd'hui audit Soudorgues, près de la cure, dit faire profession de la R.P.R. et être âgée de quarante ans ; — Pierre, son frère aîné, est âgé de trente-cinq ans, est ménager, demeurant à la Grand'Borie qu'il a pris à locaterie perpétuelle de la dame de Saint-Gervais ; — son second frère François, faiseur de bas, âgé de vingt-huit ans, habite Lasalle, où il est marié depuis un an ; — Jeanne sa sœur est hors du royaume depuis environ dix ans. Les uns et les autres, quoique baptisés à l'église catholique, professent la R.P.R. — L'information qui fut faite à l'encontre de Pierre Mercoiret et ses sœurs n'éleva aucune nouvelle charge contre eux que ce qu'on avait appris après leur interrogatoires.

Jean Marsial, menuisier de Saint-Jean de Gardonnenque, arrêté en même temps que les sœurs Mercoiret, fut interrogé le même jour. Il déclara être âgé de cinquante-neuf ans, et faire profession de la R.P.R et reconnut des papiers qu'on avait trouvés chez lui, renfermant des prières pour dire en prenant la Cène et en donnant l'aumône.

Les dépositions de *Pierre Auban* et *Paul Brouillet*, de Lasalle furent insignifiantes contre eux et font seulement connaître que

1. Hameau de la commune de Bréau (Gard), bâti dans un ravin formé par la rivière de Bréaunèse et où passe le chemin qui aboutit à la montagne d'Aulas.

Marion Brouillet, âgée de dix-huit ans, est à Genève depuis sept ou huit ans et que sa mère, deux frères de sa mère et une sœur y sont aussi depuis plus de vingt ans.

L'emprisonnement de Sabatier effraya si bien Galary qu'on ne l'arrêta que le 15 novembre dans un cabaret à Aulas. Interrogé par le subdélégué Daudé, en passant au Vigan, le lendemain 16 novembre, Galary nia, comme Salatier, d'avoir suivi Boyer et pris part à tout ce qui est rapporté dans les lettres de Corteis. « Il dit qu'il a une sœur appelée Magdelaine Galary, qui est sortie du royaume depuis environ trente ans, et qui s'est mariée à Berne avec le nommé Huguet, trafiquant, originaire de Cardet, qu'il n'a jamais reçu des lettres de sa sœur, mais qu'elle avait ci-devant écrit à sa mère qui est morte depuis dix-huit ans. »

La prise de Galary fut annoncée à l'intendant par les deux lettres suivantes en date du 16 novembre 1732.

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux ordres que j'avais reçus de M. d'Iverny il y a longtemps, je fis arrêter hier au soir à Aulas le nommé Galary, *fameux teneur d'assemblées*. Il s'était tenu à l'écart jusques à présent depuis la prise de Sabatier, son camarade, je l'ai fait conduire au fort de Saint-Hippolyte. M. Daudé lui a fait son interrogatoire avant de partir d'ici, ce qui lui évitera la peine de le lui aller faire à Saint-Hippolyte... *Vivens*, lieutenant-colonel du régiment des dragons d'Epinay (ainsi signé). — Hier au soir le nommé Galary d'Aulas fut arrêté et a été conduit ce matin à Saint-Hippolyte. J'ai pris à son passage en cette ville son interrogatoire que j'ai l'honneur de vous envoyer pour être joint à celui de Sabatier, qui fut arrêté à la fin du mois de septembre dans le même lieu d'Aulas et qui est détenu au fort de Saint-Hippolyte pour le même fait. Il n'a rien avoué, comme j'en étais persuadé, et je crois qu'il aurait été à désirer qu'on ne l'eût pas arrêté, cette capture ayant jeté de nouveau l'épouvante partout. J'attends, Monsieur, avec impatience votre jugement sur ces prisonniers et sur ceux qui sont détenus dans les prisons du Vigan [1]. Je vous supplie, Monsieur, de m'honorer de votre réponse sur le nommé Grail, d'Ardaliés, paroisse de Vallerangue, qui témoigne vouloir se soumettre. Il y en a quelques autres qui pourraient y être disposés, mais avant que j'avance aucune négociation là-dessus, il faut que je sois informé de vos intentions. J'ai l'honneur, etc... *Daudé* (signé).

1. Nous n'avons rien trouvé au sujet de ces prisonniers, qui doivent être ceux qui furent arrêtés dans la gorge de Salagosse.

« Estienne Galary, Estienne Sabatier, Pierre Auban, Paul Brouillet, Jean Marsial, Marie et Espérance Mercoiret » tinrent la prison au fort de Saint-Hippolyte jusqu'au 12 décembre 1733, jour où ils furent mis en liberté par ordre de Louis-Basile de Bernage, intendant de Languedoc. Le même jour, un autre ordre du même intendant fit ouvrir les portes du fort d'Alais pour Marguerite Aurès, femme de David Devèze, et Marie Devèze, sa fille, du lieu de Rousses, diocèse de Mende, prisonnières pour fait de religion.

La correspondance qui suit fait connaître l'arrestation de Lidie de Caladon et ses suites :

Au Vigan, le lundi 29 septembre 1732. — Monsieur, conformément aux ordres de M. d'Iverny le lieutenant qui commande à Aulas a fait arrêter Mlle Lidie de Caladon [1] que je vous envoie à Montpellier par un détachement (composé) d'un brigadier et six dragons. Ils vont coucher aujourd'hui à Saint-Hippolyte (du-Fort) et demain à Montpellier. Cette demoiselle est sœur de M. de Bréau [2], gentilhomme d'une ancienne maison et personnellement homme de distinction, qui a son fils appelé M. de Caladon [3], qui réside au Vigan et qui quoique nouveau converti est si bon catholique qu'il sert de bon exemple à tout le Vigan. Il m'a demandé de conduire Mlle sa nièce (*lapsus calami* pour tante) et d'aller avec elle à la suite du détachement, il aura l'honneur de vous voir et de vous rendre ses respects. Si, sans préjudice du service du Roy, vous voulez bien à ma considération traiter cette demoiselle favorablement, je vous en serai obligé car elle est parente de mon épouse. A l'égard de Maroger, que l'on avait ordre d'arrêter avec lad. demoiselle, supposé qu'il fût dans la maison, l'on a fouillé partout et arrêté deux hommes qui y étaient et que l'on a vérifié être des domestiques, et ledit Maroger n'a point été à Bréau depuis longtemps... *Vivens*, lieut.-colonel du régiment d'Espinas (ainsi signé).

Minute de la réponse de l'intendant.

M. Vivens, le 1er octobre 1732. — La demoiselle de C. arriva hier au soir ici, Monsieur, conduite par le détachement... Je suis fâché tant par

1. Lidie de Caladon était née à Bréau le 6 août 1694, elle était donc âgée de trente-huit ans lors de son arrestation.

2. Jacques de Caladon, fils de François de Caladon, sieur du Caylou et de demoiselle Lidie d'Arboux, seigneur de Bréau, marié le 29 septembre 1704 avec Mlle Suzanne de Liron, fille de feu Jean Liron, sieur de la Bessède et de demoiselle Marie de Bastié, du Vigan.

3. Charles de Caladon, seigneur de Bréau, capitaine au régiment de dragons d'Aigremont, chevalier de Saint-Louis.

rapport à elle-même qu'à sa famille et à son alliance avec madame de Vivens qu'on ait été obligé de la faire arrêter, elle s'est malheureusement trouvée impliquée dans une mauvaise affaire concernant la religion et elle est dans un cas qui fait un grand tort à une personne de sa naissance. J'ai cependant mandé au major de la citadelle d'avoir pour elle des égards, de la mettre dans une chambre commode et de la traiter avec douceur. Il aurait été bien à désirer que Maroger eût été arrêté avec cette demoiselle, je suis persuadé que c'est lui qui l'a séduite et je ne négligerai rien pour parvenir à sa capture... J'ai fait payer ici quatre jours de marche sur le pied de vingt sols au brigadier, et de quinze sols à chacun des six autres dragons qui ont amené la demoiselle de Caladon... signé : *de Bernage.*

Lettre du subdélégué à l'intendant :

Au Vigan, le 29 septembre 1732. — M. de Bréau et M. de Caladon, son fils, viennent de m'apprendre la capture de Mlle de Caladon, sœur de M. de Bréau, ce qui cause un chagrin infini à ces deux Messieurs, qui sont d'une condition distinguée et parents de M. l'évêque d'Alais [1]. Je puis vous certifier, Monsieur, que M. de Bréau a rendu des services importants pendant la guerre des fanatiques (camisards), qu'il fut assiégé plusieurs fois dans son château à Bréau et empêcha que l'église ne fût brûlée comme celles des environs, après avoir tué plusieurs des rebelles. Enfin, je puis ajouter que c'était le gentilhomme de confiance de mon père [2], et qu'il contribua beaucoup à faire cesser la révolte. A l'égard de M. Caladon fils, c'est le catholique le plus zélé que nous ayons dans ces cantons et marié avec une femme de condition, ancienne catholique [3]. M. de Bréau a encore madame de la Loubière [4], sa sœur aînée, qui demeure en cette ville et qui est d'un exemple par sa piété et son attachement à la religion catholique.

Je ne puis pas, Monsieur, vous rendre le même témoignage de la demoiselle de Caladon, qui a été arrêtée, parce que je sais qu'elle professe

1. Charles de Bane-d'Avéjan, évêque d'Alais, descendant de Pierre de Bane, seigneur d'Avéjan, baron de Fereyroles, qui avait épousé en face de de l'église réformée du Vigan, le 2 mai 1593, Mlle Anne de Caladon, dame en partie de Laméjols, Massages et Monjardin, fille de François de Caladon, sieur de la Vallette et de Jeanne de Montfaucon, du Vigan.

2. Jacques Daudé, sieur de la Coste, juge et maire du Vigan, subdélégué de l'intendant, tué par les camisards en 1704.

3. Magdelaine de la Valette.

4. Madon de Caladon, fille de François de Caladon, sieur du Caylou et de Lidie d'Arboux, mariée le 17 avril 1719 à noble Jean Salze, sieur de la Loubière, ancien garde du corps du roi, fils de feu M. André Salze, avocat, docteur en droit, et de Jacqueline de Lautal, du Vigan.

la R. P. R., et que j'ai vu M. de Bréau et M. de Caladon bien des fois au désespoir sur sa conduite. Ils ressentent vivement le chagrin qu'elle vient de leur causer et qui m'a porté à les assurer l'un et l'autre que vous leur feriez la grâce d'y prendre part qu'au cas où Mlle de Caladon soit coupable de quelque chose vous userez de clémence à son égard, à leur considération. — Je suis, etc... *Daudé* (signé).

M. de Caladon, qui est animé de zèle et de ressentiment, n'oubliera rien pour faire prendre Maroger ou quelque prédicant, et j'ose vous assurer, Monsieur, que c'est le plus dangereux ennemi que les coureurs puissent avoir, et que c'est l'homme du monde le plus actif et le plus propre à leur donner la chasse. *A* [*rman*][1].

Minute de la réponse de l'intendant :

Ce 2 octobre 1732. — Vous savez, Monsieur, que je connais la famille de Mlle de Caladon, je suis fâché de la nécessité où nous avons été de la faire arrêter, elle s'est trouvée malheureusement impliquée dans des affaires qui ont exigé que nous prissions ce parti, mais cet événement ne doit pas affliger Mrs de Caladon. Je sais quelle est leur façon de penser et je suis persuadé qu'ils demanderont eux-mêmes qu'elle soit mise dans un couvent, lorsqu'ils auront connaissance des faits qui la concernent. Ils peuvent, au surplus, être tranquilles, j'ai eu attention à ce qu'on eût dans la citadelle les égards qu'elle mérite par sa naissance, et elle sera toujours traitée avec douceur.

Extrait d'une lettre de l'intendant au marquis de la Fare (minute) :

La capture de Mlle de Caladon est, comme vous le jugez bien, celle qui a le plus étonné, elle a été faite avec ménagement par M. de Vivens, elle est dans une bonne chambre de la citadelle de Montpellier, elle a un domestique avec elle et elle est traitée avec tous les égards qu'elle mérite par sa naissance, elle a même mangé chez M. le lieutenant de Roy, auquel je dis qu'il n'y avait aucun inconvénient. Je ne l'ai point encore interrogée, je me suis contenté de la questionner par forme de conversation; mais elle m'a tout nié, j'ai cependant cru pénétrer qu'elle n'était retenue que par ses réflexions et j'espère qu'elle ne désavouera plus son mariage lorsque je lui représenterai le certificat que Corteiz en envoyait à sa femme; mais je soupçonne et crois même certain que c'est le nommé Maroger, ministre, qu'elle a épousé et vous jugez quel fâcheux événement ce serait pour la famille de cette demoiselle si ce ministre était arrêté et

1. François Arman, notaire au Vigan (1705-1736), était en même temps greffier de la subdélégation. C'est à cette famille qu'appartient Antoine Armand, du Vigan, chirurgien, avec sa femme et trois fils, reçu à Lausanne le 21 novembre 1701 (*Fr. protest.*, I, 347, 2e *édition*).

exécuté. Heureusement elle n'est point grosse, du moins elle ne me l'a pas paru et vous jugez bien quelle réponse elle a pu me faire, à la demande que je lui en ai faite. Il me paraît que le seul parti que l'on pourra prendre à son égard sera de la mettre dans quelque couvent. M. de Caladon, son neveu, qui est très bon catholique et qui l'a suivie jusqu'ici, m'a témoigné le désirer, je conférerai avec lui sur le choix du couvent et j'aurai, Monsieur, l'honneur de vous informer de ce qui aura été décidé...

Le 24 octobre 1732, une lettre fut écrite de l'intendance à la supérieure du couvent de Lodève (Hérault) pour lui annoncer qu'elle aura à recevoir la demoiselle de Caladon et lui donner des instructions à ce sujet; et le 26 du même mois d'octobre, ladite supérieure délivrait au chef de l'escorte qui amenait la demoiselle de Caladon un certificat de réception dans le monastère.

Un article de feu M. *Jules Chavannes*, publié dans le *Bull. XVI*, 341, sous ce titre : *Le Ministre Maroger et le poste de Montlune, à Vevey*, fait connaître ce que devint Lidie de Caladon et sa descendance :

Madame Maroger, libérée de sa captivité dans le couvent de Lodève, où elle résista aussi bien aux efforts des convertisseurs qu'aux séductions monastiques, vint rejoindre son mari à Vevey, pour y partager sa vie de dévouement dans une condition voisine de l'indigence, achevant ainsi avec lui cette carrière d'épreuves à laquelle ils avaient été appelés pour rendre témoignage de leur foi, et mourut en 1767, à l'âge de soixante-douze ans. M. Maroger lui survécut jusqu'en 1774... Ils avaient une fille du nom de Suzanne, qui épousa, en 1759, un réfugié nommé Jean Fabreguette La Valette, de Cornus, diocèse de Vabre, en Rouergue, lequel avait probablement été attiré à Vevey par des membres de sa famille, établis depuis longtemps dans ce lieu, où ils étaient venus chercher asile au temps de la persécution. La pauvre femme eut à plusieurs égards une existence malheureuse, comme l'avait été celle de ses parents. La direction des pauvres réfugiés dut s'occuper d'elle à diverses reprises, jusqu'au jour où grâce à une amélioration survenue dans sa position temporelle, elle se vit en mesure de restituer à la bourse française les secours qu'elle avait été dans le cas d'en recevoir.

Les originaux de tous ces documents sont aux *Archives de l'Hérault*, C. 201. *Fonds de l'intendance.*

BIBLIOGRAPHIE

LA LITTÉRATURE DE LA RÉFORME FRANÇAISE

NOTES SUR LES TRAITÉS DE LUTHER TRADUITS EN FRANÇAIS ET IMPRIMÉS EN FRANCE ENTRE 1524 ET 1534[1]

III

A la rigueur nous pourrions arrêter ici ces notes, puisque nous avions promis de signaler au moins trois traités de Luther traduits et imprimés en France à l'origine de la Réforme, et que nous en avons déjà décrit quatre[2]. Mais il nous reste à parler du plus important de tous, dont la découverte a été, il y a trois ans, le point de départ de nos recherches, et dont le titre, reproduit ci-contre avec la page XXXV *v*, les avait plutôt fourvoyées que favorisées.

Qu'on relise, en effet, ces lignes : « Quatre *instructions fidèles*[3] pour les simples, *et* les rudes », et cette entrée en matière (fueil ii).

L'homme fidèle visitant

UNg evesque fidèle, depuis peu de jours illuminé de la doctrine chrestienne, visitant plusieurs lieux de ses parroiches, veit une grande calamité : principalement des peuples vivans ès champs : et des vicaires ; desquelz plusieurs estoient tant ignorans qu'ilz n'avoient aulcune congnoissance de la doctrine chrestienne, tant que on auroit honte de le reciter. Toutesfois tous estoient appellez du nom de *Christ*, usans des communs sacrementz avec les fidèles ; jà soit ce que ne entendissent ne *L'oraison de Jesuchrist*, ne *les Dix Commandemens de la Loy*, ne *les Articles de la Foy*, et encores ne pouvoient-ilz dire les motz...

1. Voy. *Bull.* XXXVI (1887), 664-670, et XXXVII (1888), 155-163.

2. Savoir la *Consolation chrestienne contre les afflictions de ce monde et scrupules de conscience* (*Tessaradecas consolatoria*) et trois des traités que renferme le *Livre de vraye et parfaicte oraison :* la 2e *exposition du Pater noster* (fol. XXVII *v* à XXXIX), *l'exposition sur le symbole* (fol. LVI *v* à LIX *v*) et *une aultre, plus ample exposition sur iceulx* (10) *commandemens* (fol. LXV à LXXV *v*). C'est par suite d'un oubli, remarqué trop tard, que cette dernière traduction n'a pas été mentionnée dans notre deuxième article (p. 160 et 158, note).

3. Nous mettons en *italiques* ce qui est en lettres rouges dans l'original.

Quatre instructions fideles pour les simples, et les rudes.

¶ La premiere.
¶ Lhomme fidele, visitant.
¶ La seconde.
¶ Lhomme fidele, catechisant.
¶ La tierce.
¶ Lhomme fidele, introduisant a Leuangile.
¶ La quarte.
¶ Lhomme fidele psalmodiant

Jehan iii.
¶ Celluy que Dieu a enuoie, il parle les parolles de Dieu: car Dieu ne luy dõne poĩt lesprit par mesure.

¶ Le fidele psalmodiant enseignãt les simples a ce faire.

Purtant, mes freres, q̃ nous voions ce temps encores grandement cõtraire au regne ð Christ prions Dieu quil assiste a ses fideles. et disons le pseaulme x.

Seigneur Dieu, pourquoy ten es tu alle loing? Nous mesprises tu en temps oportun: en tribulation?
Quant celluy qui est sans piete se enorgueillist, le paoure est embrase: ilz sont prins es cõseilz q̃lz pensent.
Car le pecheur est loue es desirs ð son ame: et linique est beneist.
Le pecheur a moult prouoque le seigneur Dieu: selon la multitude
de

Lorsqu'on connaît tant soit peu l'histoire des débuts de la Réforme en France, on sait que celui qui en donna le signal, l'évêque Guillaume Briçonnet, fut amené à en comprendre la nécessité après avoir constaté, en 1518 et 1519, la détresse spirituelle des 232 paroisses dont se composait son diocèse de Meaux [1]. Et la première pensée qui surgit en présence de ces lignes est celle-ci : Je tiens la confession de cet évêque fidèle, et le manuel qu'il dressa pour remédier à ces désordres et faire renaître la vie religieuse au sein du troupeau dont il se sentait responsable [2].

Mais n'anticipons pas et hâtons-nous de décrire préalablement ce rare opuscule : C'est un petit in-8 de 44 feuillets y compris le titre (dont le verso est blanc), foliotés par erreur O à XLVII (le fol. XXIV est marqué XXIII, et les fol. 42 à 44, XLIII, XLV et XLVII), signés ABCDE par 8 et F par 4. La page pleine compte 20 lignes, y compris le titre courant qui est toujours en rouge ainsi que tout ce que l'auteur a voulu faire ressortir dans le texte.

Le sous-titre sert de table : « *La première* (instruction), l'homme fidèle visitant », se compose de VIII chapitres sans sommaires, comprenant les feuillets II à XI. — « *La seconde*, l'homme fidèle catéchisant », forme VII chapitres (Décalogue, Symbole, Oraison dominicale, Baptême, Sainte-Cène, Prière et Œconomie des fidèles), et va du feuillet XI *v* au feuillet XXXI *v*. — « *La tierce*, l'homme fidèle introduisant à l'Évangile », comprend X chapitres qu'on trouvera plus loin, du feuillet XXXII à XXXV. — Enfin, « *la quarte*, l'homme fidèle psalmodiant », renferme la traduction des psaumes (numéros de la Vulgate et fautifs), X, XIX (12), XIX (20), XXIII (25), L (51), LXVI (67), et CII (103), précédés chacun d'une introduction de deux ou trois lignes.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux appartient à M. A. Gaiffe qui nous l'a prêté avec sa gracieuseté habituelle, et nous n'en avons retrouvé un deuxième qu'au *British Museum* où il est coté actuellement C 22. a. 51.

Réflexion faite, nous hésitions à voir dans ce mince livret, d'une

1. Voy. Guy Bretonneau, *Histoire généalogique de la maison des Briçonnet*, Paris, 1620, in-4, p. 165 à 167.

2. M. A. L. Herminjard qui avait eu communication du même exemplaire que nous avait eu la même impression, ainsi que nous l'avons vu depuis, dans ses *additions* aux premiers volumes de sa *Correspondance des Réformateurs*, t. III, p. 414.

allure si simple et si pratique, une œuvre sortie de l'atmosphère mystique et nuageuse dans laquelle se complaisait le célèbre correspondant de Marguerite d'Angoulême. Et nous feuilletions précisément le volume qui renfermait la réponse à nos questions, lorsqu'une lettre d'un ami, auquel nous avions fait part de notre découverte[1], nous y désigna le passage que nous cherchions. Le voici :

Miserabilis illa facies, quem proxime, cum visitatorem agerem, vidi, me ad edendum hunc Catechismum, simplicissime et brevissime tractatum, coegit. Deum immortalem! Quantam calamitatem ibi vidi : vulgus, praesertim autem illud, quod in agris vivit, itemque plerique Parochi, adea nullam christianæ doctrinæ cognitionem habent, ut dicere etiam pudeat. Et tamen omnes sancto illo Christi nomine appellantur, et nobiscum communibus utuntur Sacramentis, cum Orationem Dominicam, Symbolum Apostolicum et Decalogum non modo non intelligant, sed ne verba quidem referre possint...

On le voit, le traducteur s'est borné à remplacer la première phrase par celle qui nous avait d'abord induit en erreur, puis on se trouve en présence de la préface du *Petit Catéchisme de Luther*.

Les deux premières parties des *quatre instructions* ne sont, en effet, qu'une traduction contemporaine de ce chef-d'œuvre, et, si nous ne nous trompons, la seule qui en fut faite en France au XVIe siècle : « L'homme fidèle visitant » reproduit très fidèlement, sauf la première phrase, la préface de Luther[2]. « L'homme fidèle catéchisant » nous donne le texte même du Catéchisme. Le traducteur a simplement remplacé les demandes de l'original par une courte phrase explicative. Il ne s'est permis de modifications, ou de légères additions que dans l'article de la Cène[3], où il suit néanmoins de très près le texte latin.

1. M. le professeur V. Sthyr, membre du Rigsdag à Copenhague, avec lequel nous préparons l'histoire de nos origines religieuses.

2. Les huit chapitres correspondent aux n°s 1, 7, 10, 14, 18, 21, 23, 24 placés en marge du texte reproduit par Hase dans les *Libri symbolici ecclesiæ evangelicæ, sive Concordia*, Lipsiæ 1837.

3. Voici, par exemple, le début de cet article : « Ce sacrement de la Cène est le corps et le sang de *Jésuchrist* ainsi que *Jésuchrist* le disoit et entendoit, institué de luy en espèce de pain et de vin : affin que les chrestiens mangeans et beuvans prinsent ce sacrement en la commémoration, récordation et souvenance de luy. » — Et voici le texte de Luther : *Sacramentum Altaris est verum corpus et verus sanguis Domini nostri, Jesu Christi, sub pane et vino nobis christianis ad manducandum ac bibendum ab ipso Christo institutum.* — On voit que la conception dogmatique du traducteur est différente de celle du réformateur allemand.

Les VIe et VIIe chapitres de cette *seconde* partie : *Des oraisons* et *Œconomie des fidèles, par les sainctes escriptures*, reproduisent les *Formae Benedictionis* et la *Tabula œconomica* qui figurent comme appendices dans l'édition de Hase que nous venons de citer, sauf en plaçant la prière du soir avant celle du matin. Enfin l'article *De confessione*, qu'on trouve comme *Appendix* dans le texte latin à la suite du *Sacramentum Baptismi*, a été omis dans la traduction.

Si la *tierce* et la *quarte* partie des quatre *instructions* ne se retrouvent pas dans le *Petit Catéchisme*, elles se ressentent pourtant aussi de l'influence du Réformateur allemand. En effet, les Psaumes traduits pour l'édification des fidèles avec de brèves introductions, d'après la version primitive de Lefèvre d'Étaples très légèrement amendée, sont précisément, sauf un, ceux dont Luther publia une traduction allemande dès 1522 [1]. Et lorsqu'on se reporte au texte de celui qui a été omis, le 79e :

Sire Dieu, les gentz sont venuz en ton heritage, ilz ont pollu ton saint temple...

Ilz ont mis les corps mortz de tes serviteurs viandes aux oyseaulx du ciel : et les chairs de tes saintz aux bestes de la terre...

on comprend pourquoi il a été exclu d'un choix si limité.

La partie la plus originale du livret, celle du moins dont nous ne connaissons pas d'autre texte, est la troisième. Elle a peut-être été inspirée par plusieurs des premiers traités de Luther [2], mais c'est certainement une des premières pages qui résument d'une manière populaire les idées et les préoccupations des ouvriers français de la première heure et à ce titre elle mérite d'être reproduite intégralement :

L'homme fidèle, brèfvement *introduisant les simples à* planter L'évangile [3].

Chapitre premier.

Il fault au commencement que les auditeurs entendent bien la force et usance de la Foy. Et qu'ilz sachent que la Foy est une congnoissance donnée de *Dieu*, laquelle ne peult estre humainement conçue, ou obte-

1. Voy. *Luther Werke*, éd. d'Erlangen, t. XXXVII, p. 442 ss.
2. Voy. *Ibid.*, t. XXII, la Table, p. V et VI.
3. Nous reproduisons scrupuleusement, et en soulignant ce qui est en *rouge* la disposition du texte original, sauf les abréviations.

nue. Mais ne doibvent point pour ce suyvir la liberté de la chair, et désister de bonnes œuvres. Car la Foy mortifie la chair et ses œuvres. Et l'esperit bataille continuellement contre péché, le monde, et Satan.

Chapitre *ii.*

Force et puissance de Foy.

LA force et puissance de Foy est, justifier par aultre justice que la nostre, c'est à scavoir par celle de *Christ*. Laquelle est ce don ineffable de *Dieu*, par lequel nous a racheté de noz pechez, de mort, et d'enfer. Dont ensuyt que toutes noz estudes et œuvres, eussent esté vaines en toutes sortes, pour nostre justification et rédemption : inventées par sectes et ordres, cérémonies, messes, vœuz, pelerinages, jusques à maintenant augmentées et soustenues.

L'usage de Foy. — *Chapitre* iii.

L'Usage de Foy, est servir par charité, et vestir l'ung l'autre de nostre justice, donnée par grâce de sapience, et de toutes noz œuvres. Et faire ainsi à nostre frère [ce] que *Jesuchrist* nous a faict, qui nous a vestu de ses biens, et nous a enrichy. Dont s'ensuyt bonnes œuvres, c'est à dire œuvres de Foy, estre nécessaires comme vrais signes et fruictz de Foy, vraiement et efficacement vivante et ouvrante par Charité.

Des boñes œuvres. — Chap. *iiii.*

ENtre les principales œuvres est en tout obéir aux potestez supérieures : non toutesfois contre *Dieu* ne sa parolle, car alors fault obéir à *Dieu*, et non aux hommes. Ayder à la paix, honorer les princes, prier pour toutes polices et biens publiques : et avoir soing de leur proffiter et estre à commodité et utilité. Après, subvenir aux parentz, avoir soing de sa famille, et la nourrir de pain et de la parolle de *Dieu*, c'est à scavoir, servir en l'une et l'autre gubernation et régime, de l'esperit et de la chair. Après, servir aux voisins et prochains, en toutes manières que nous pourrons entre lesquelz debvons avoir les premiers les ministres fidèles de la parolle, pour estre dignement promeuz et honorez. Et avant toutes choses est nécessaire exercer oraison, c'est à scavoir pour tous estatz : congnoissans que *Dieu* a ce abundamment commandé et qu'il a ce aggréable, avec promesse de rétribution.

Du sacrement de la cène. — Ch *v.*

ON doibt inviter à fréquenter et recepvoir le sacrement de la Cène : affin que la foy et Charité des simples ne se refroidissent : ou qu'ilz ne le contemnent.

De la croix. — Chapitre *vi.*

APrès les œuvres, le fault enseigner de la croix, c'est à dire des maulx et afflictions et comment se doibvent avoir envers tous ennemys. Et que nous apprenions à porter tous maulx patiemment : les prenant de la main de *Dieu*, et que prions pour noz adversaires et persécuteurs. Par lequel usage on obtient espérance et certitude de nostre Foy, et de nostre vocation. *Aux Romains, chapitre v.*

Des cérémonies. — Chapitre *vii.*

LE dernier lieu est des cérémonies, pour les retenir et innover. Celles qui sont manifestement contre piété sont à estre ostées, comme celles qui muent l'ordonnance de *Dieu*, adjoustent et ostent. Et l'institution de *Dieu*, sans riens muer, adjouster, ou oster, doibt estre innovée. Et après, bien se donner garde de y innover aucune chose, et aussi à celles que on retiendra. Et ne fault permettre que le populaire impétueusement mue ou confonde aucune chose.

Du trésor publique des paovres. — Chapitre viii.

L'Es cens et rentes des choses abroguées, desquelles on a abusé jusques à cy, comme de la doctrine de *Dieu*, de la saincte Escripture, se peuvent cueillir, selon les lieux, et ériger ung trésor commun pour les paovres, malades, et pour ceulx où on voirra l'œuvre de Charité à estre exercée.

Des escolles pour instituer enfantz en saine doctrine. — Ch. ix.

Il convient instituer escolles pour les filz, et aussi pour les filles. Et y préposer bons, fidèles, et scavantz précepteurs, et leur constituer loyer du trésor commun : dont puissent commodément vivre.

Des contractz. — Chapitre *x.*

COntractz, venditions et rachaptz, et décimes. Toute ceste matière doibt estre remise aux bons, fidèles et conscientieux légistes. Et peult on tenir en saine conscience tout ce qu'ilz en déterminent selon les loix civiles.

Fin de l'introduction à L'évangile.

Notre description sera complète lorsque nous aurons remarqué, ce que le lecteur attentif avait déjà pu faire grâce aux *facsimile*, savoir que ce petit volume sort comme les précédents des presses mystérieuses de Simon Dubois dont on retrouve ici les caractères et les initiales.

Abordons maintenant et non sans hésitation les questions suivantes : *Où*, *quand* et *par qui* ces diverses traductions furent-elles faites ?

(*A suivre.*)

N. Weiss.

HISTOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AMANS
par Jean Calvet.

Volume de 350 pages publié il y a quelques mois par un enfant du pays, avec deux dessins des lieux, l'arbre généalogique des seigneurs, cartes de l'ancienne ville, pièces justificatives et pièces diverses, au nombre desquelles : vue des pics pyrénéens, du sommet de Nore; tableaux de la population, liste des députés (1601-1789), des maires, des curés, des garnisons, des notables inhumés dans l'église, des abjurations (186, le 17 octobre 1685), entre autres celle du sieur Jean Calvet, bourgeois (l'auteur du livre a donc du sang huguenot dans les veines); conversions manifestement forcées et enregistrées par le curé Arquier, celui qui, plus que tout autre, aurait dû savoir que rien ne doit être plus personnel, plus libre, plus pur que le culte de la conscience et le service de Dieu. Mais on suivait alors le système d'après lequel, si la première génération est hypocrite, la seconde est croyante, quelquefois même fanatique et prête à tout, en expiation des hérésies des devanciers. Sans être atteint de fanatisme, M. Jean Calvet démontre, par sa propre histoire, la justesse du système. Sa tolérance et sa courtoisie sont notoires; mais, dans son livre remarquable à plusieurs titres, on sent à chaque page le catholique prévenu, absolument étranger à l'esprit nouveau, hors d'état même de lui rendre justice.

Sous l'unique dénomination de Saint-Amans furent et sont encore groupées deux petites villes, chefs-lieux de communes : *Saint-Amans Val Thoré* ou *Ville-Magne* et *Saint-Amans Labastide* ou *Saint-Amans-Soult*, où se trouvent le château et le tombeau du maréchal. M. Calvet remonte à l'origine de leur double histoire et la suit, à travers les siècles, jusqu'à nos jours. Il couronne son ouvrage par la biographie de l'illustre maréchal et la monographie de huit localités voisines, dont l'histoire a été mêlée à celle de Saint-Amans : travail aussi complet, aussi intéressant que possible pour les habitants du pays.

Est-ce à dire que nous n'avons qu'à lui décerner nos applaudissements? Loin de là. Ce qui, naturellement, appelle le plus notre attention et justifie la critique du livre dans ce *Bulletin*, c'est le chapitre IV sur la *Réforme*. A cet égard, l'auteur nous met dans la nécessité de faire de larges réserves. Il ne voit, en effet, dans la Réforme « qu'un masque destiné à couvrir un mouvement populaire sorti des rivalités implacables des maisons de Bourbon et de Guise ». Or, l'origine de la Réforme, ses confessions de foi, sa discipline, la conduite et les écrits de ses ministres et de ses chefs, tout s'élève contre cette inexacte, cette injuste conception.

S'il arriva parfois que la politique vint se mêler à ce grand mouvement strictement religieux et moral contre une déplorable dégénérescence de l'évangile, la cause en était dans la coalition du clergé, du roi, de la multitude fanatique, obligeant les huguenots à s'armer pour défendre leur droit de croire, d'adorer selon leur conscience et aussi leur liberté supprimée, leurs biens spoliés, leur vie menacée, leurs enfants volés et jetés au couvent. Le passé tout entier se dresse en témoignage, attestant que la Réforme n'a été qu'un soulèvement de la conscience opprimée, obscurcie par quinze siècles d'abus et que ses partisans n'ont fait qu'une chose : user de leur droit de légitime défense; chaque guerre religieuse n'est venue que de la violation de la foi jurée au détriment des huguenots.

M. Calvet ne se trompe pas moins dans son reproche aux chefs Castrais de la Réforme de recruter leurs armées parmi les gens sans aveu. C'était toute la population qui, dans un sublime élan, s'armait pour les biens sacrés de la conscience et du foyer. La preuve en est dans le nom de ces chefs qui inspiraient un respect universel : Bouffard, seigneur de Fiac; Sébastien de Genibrouse, seigneur de Saint-Amans; Guillaume de Guilhot, seigneur de Ferrières; François de Villette, seigneur de Montlédier; Antoine de Peyrusse, seigneur de Boissezon; de Rozet, seigneur du Causse; Antoine de Rabastens, vicomte de Paulin.

Quand on est en présence de telles personnalités et que, d'autre part, on a dans son dossier l'approbation papale de la Saint-Barthélemy, les horreurs de la Révocation de Louis XIV et les ignobles scandales de la caisse de Pélisson de Castres, — il serait prudent de ne pas signaler la paille, si paille il y a, dans l'œil de l'adversaire, surtout quand soi-même on l'y a mise.

M. Calvet n'est pas plus heureux lorsqu'il parle (p. 75), sur un ton de blâme, sinon d'indignation, de l'esprit innovateur des Réformés, « des hérésies qui se greffent sur l'hérésie première[1], de l'exigence des hameaux d'avoir des temples, du droit que s'arroge chaque famille d'interpréter les livres saints ». Il rend ainsi hommage, à son insu, au principe chrétien du libre examen que nos pères eurent la gloire d'inaugurer et d'après lequel chacun, « examinant toute chose, retient ce qui est bon », c'est-à-dire croit et pratique ce qu'il estime en conscience être bon.

Quant à dire que « les superstitions sont le fondement des croyances calvinistes », c'est une accusation bizarre que je n'ai jamais rencontrée que sous la plume de cet auteur; il faut renverser les termes pour être dans le vrai, puisque c'est justement la restauration du pur Évangile sur les ruines des superstitions catholiques qui forme toute la raison d'être du protestantisme. M. Calvet va même jusqu'à écrire ces lignes : « Ce saint Synode[2] avait-il résolu de faire assassiner Olaxe comme ses partisans l'affirmèrent? *La question n'a pas été jugée...* » M. Calvet oublie deux choses : la première, que jamais ni colloques, ni synodes n'ont fait entrer l'assassinat dans leurs moyens d'administration; la seconde, que les papes ont souvent usé du poison et du poignard, comme de l'argument suprême; encore donc ici, paille et poutre.

Il me reste à relever une autre grosse et injuste erreur. Abordant l'époque révolutionnaire de 89, M. Calvet affirme avec assurance que, pendant que les « prêtres montaient sur l'échafaud, les pasteurs trônaient dans les clubs ». Je laisse le *Moniteur* lui répondre; le *Moniteur* répond que, pendant que l'évêque de Paris, Gobel, abjurait honteusement avec tout son clergé, à la barre de la Convention ; pendant que l'ex-capucin Chabot remplissait les prisons de Castres de suspects, destinés au couteau, les têtes de Lasource et de Rabaut Saint-Étienne roulaient dans le panier : deux martyrs de la liberté et de la patrie, deux anciens présidents de la Convention nationale, deux ministres protestants, fidèles jusqu'au bout à leur foi religieuse, et perdant leur vie avec gloire, alors que Gobel con-

1. On conspue, sous le nom d'hérésie, une opinion différente de l'opinion commune et qui, d'ordinaire, a le mérite d'être plus près de la vérité. Aussi, les protestants se glorifient-ils du titre d'hérétique, au lieu d'en rougir.

2. Il s'agit du colloque de Caraman du 28 mars 1593 que l'auteur confond avec un synode.

serve la sienne avec ignominie. Il serait sage, en histoire, de ne pas se servir d'une arme à deux tranchants ; et il serait plus sage encore de n'articuler d'aussi graves accusations qui touchent à la calomnie que lorsqu'on a pour soi l'irrécusable lumière des faits.

Nonobstant ses thèses générales si peu fondées, ses jugements si hasardés, ses préjugés catholiques qui trop souvent obscurcissent et dénaturent chez lui le sens de l'histoire, M. Calvet n'en a pas moins composé un ouvrage de valeur, très précieux par les nombreux et rares documents qu'il renferme, par son érudition étendue qui puise aux sources premières et, somme toute, par l'esprit relativement modéré qui l'inspire, en dépit de tant de principes et de faits qu'il ignore ou qu'il méconnaît.

CAMILLE RABAUD.

SÉANCES DU COMITÉ

10 *juillet* 1888.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. O. Douen, A. Franklin, W. Martin et A. Viguié. M. le professeur F. Lichtenberger se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président exprime les profonds regrets de la Société à la nouvelle si inattendue de la mort de M. Charles Sagnier, aimé de tous ceux qui le connaissaient, prématurément enlevé à notre œuvre historique à laquelle il portait un si vif intérêt.

La deuxième épreuve du **Bulletin** de juillet est présentée par le secrétaire, ainsi que les principaux éléments des numéros d'août, septembre, et du fascicule destiné à la Fête de la Réformation. Ce dernier donnera, entre autres, des détails inédits sur *Théodore de Bèze*, la *Tolérance de Fénelon* et les *Forçats de la foi*.

Communications. M. le président raconte que les protestants de VASSY et environs, ont formé le projet de racheter la grange où en 1562 se réunissaient les huguenots qui succombèrent au lamentable massacre du 1er mars. Ils se proposent, D. V., d'y rétablir le culte proscrit et demandent l'appui de la Société pour cette œuvre de pieuse reconstitution. A l'unanimité le Comité recommande chaudement ce projet si digne d'être encouragé par tout protestant soucieux de rattacher à des souvenirs trois fois séculaires, la prédication de l'Évangile de paix, et s'inscrit en tête de la liste de souscription, pour la somme de 1000 francs.

Bibliothèque. M. Frank Puaux a envoyé, de la part de ceux qui ont désiré exprimer leur reconnaissance à l'occasion de la nouvelle installation de la Bibliothèque, une bonne copie à l'huile du portrait de Calvin qui est

à Genève. — La Bibliothèque de la Société biblique de Paris transmet quelques volumes qui se rapportent à notre histoire, et M. Rodolphe Reuss ceux de ses ouvrages que nous ne possédions pas ainsi que beaucoup d'autres relatifs à l'histoire religieuse de l'Alsace. — Citons, entre autres : *Aussführliches doch unvorgreifliches Bedenken über gegenwärtige, der Reformirten in Frankreich glaubens und Gewisens-Rüge*... Gera 1686, in-4, et *Hochnöthiger Beystand denen Seveneser, oder Europa in Dienstbarkeit*... 1704, in-4.

CORRESPONDANCE

François de Lanoue. Réponse de M. Audiat

Le dernier numéro de ce *Bulletin* (p. 388-390) renfermant une réponse aux assertions de M. D.-J. d' Aussy sur *François de Lanoue*, nous l'avons adressé à M. Louis Audiat, président de la *Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*. C'est, en effet, dans la *Revue* de cette Société (n° du 1er juillet 1888 p. 280-283) qu'avait paru l'étrange article de notre contradicteur. Notre envoi était accompagné d'une lettre priant M. Audiat de vouloir bien insérer dans le prochain numéro de son Bulletin (qui doit paraître le 1er octobre) notre rectification que nous avions faite aussi impersonnelle et strictement historique que possible. Voici la réponse qui nous a été adressée sous la date du 18 juillet :

« Monsieur, j'aurais volontiers inséré votre article, si vous ne l'aviez
« pas publié ailleurs. Mais nous avons tant à insérer que nous évitons
« ces reproductions. Je signalerai votre réponse, afin que les lecteurs qui
« s'y intéressent y puissent avoir recours. Si d'ailleurs M. d'Aussy juge à
« propos de répliquer, il ne manquera pas de résumer vos arguments, je
« l'espère. Vous pouvez vous-même faire ce résumé en quelques lignes et
« je l'insérerai avec les autres matières du *Bulletin*.

Veuillez, etc. « LOUIS AUDIAT »

M. A. refuse l'insertion par ce qu'il veut « éviter les reproductions ». Ce n'est pas, en effet, qu'il y réussisse toujours. Ainsi on trouve, dans chaque fascicule de son Bulletin, après les procès verbaux des séances de la Société, un chapitre intitulé *Revue de la presse*. Il se compose généralement de « reproductions » de tous les extraits de journaux, favorables à la Société, à sa *Revue*, ou à leurs membres et rédacteurs. — C'est toujours avec un nouveau plaisir que nous contemplons ce bouquet de fleurs cueillies parfois fort loin, et dont l'éclat se renouvelle périodiquement. — Et nous comprenons que des reproductions du genre de celle que nous sollicitions, y seraient déplacées.

N. W.

CHRONIQUE

UNE ESTAMPE SATIRIQUE INCONNUE, DE LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE : « LA RELIGION PAPISTIQUE ET LA RELIGION CHRÉTIENNE. »

I

Nous avons rencontré à Paris et acquis, il y a plus de trente ans, une estampe coloriée de très grande dimension (car elle comprend quatre planches juxtaposées dans un cadre et collées ensemble sur toile). Elle nous frappa tout de suite, comme excessivement curieuse et très rare sans doute, et nous avons toujours eu l'intention d'en faire don, un jour ou l'autre, à notre Société d'histoire du Protestantisme français qu'elle intéresse tout particulièrement. Je voulais seulement l'étudier, en rechercher l'origine et la véritable nationalité. Car le titre qui se déploie au-dessus (par parenthèse, il est écrit à la main en capitales, et la légende explicative qui s'étend en bas, en treize colonnes de texte imprimées petit in-4°, l'est en langue française), ne prouvait pas de façon évidente, que cette estampe eût été gravée en France. Les deux signatures (*Nic. Anglois, Inventor. R. B. sculps.*) ne dissipaient nullement l'obscurité. De quel dessinateur, de quel graveur s'agissait-il? L'aspect même du sujet représenté et des costumes dénotait plutôt une provenance d'au-delà de nos frontières et de quelque pays limitrophe. Bref, il y avait là matière à investigations.

Or, ces investigations, multipliées par nous, restèrent pendant très longtemps tout à fait infructueuses. Nous eûmes beau fouiller, interroger, montrer notre monument graphique aux connaisseurs les plus compétents, nul ne pouvait nous renseigner, nul n'avait jamais vu notre estampe, n'en avait même ouï parler, et l'enquête, au bout de plus de vingt années, n'aboutit qu'à confirmer cette présomption que l'exemplaire possédé par nous était *de la plus insigne rareté*, peut-être *unique*. Ce fut l'opinion notamment du chevalier Hennin, le célèbre iconophile et iconographe, qui avait tant vu dans ses cinquante années de voyages et de recherches, et dont l'incomparable collection, cataloguée par lui en dix volumes, fait aujourd'hui partie du Cabinet de la Bibliothèque nationale. Ayant pris la peine de venir voir notre estampe, il déclara qu'elle lui était inconnue et qu'elle était, par conséquent, *rara avis* par excellence, car *rien* ne lui avait échappé. Cela provient sans doute, nous dit-il, de ce que c'était une estampe religieuse et satirique, ou du moins polémique, et de dimension encombrante, ce qui avait dû en rendre la conservation malaisée et en motiver dans bien des cas la destruction. MM. Michelet, Mignet, Henri Martin et bien d'autres, nous firent également l'honneur de venir contempler notre curiorissime morceau, qu'ils examinèrent avec grand intérêt, mais sans pouvoir nous fournir aucune lumière nouvelle.

Ce n'est qu'au bout de vingt-cinq années d'attente que nous avons, au moment où nous y pensions le moins, obtenu satisfaction.

Nous étant rencontré chez un ami avec le savant conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles, M. Ruelens, nous fûmes amené à lui parler de notre estampe, comme pouvant bien être un travail belge ou hollandais, ce que nous avions toujours soupçonné, et nous le priâmes de venir la visiter. Il ne connaissait rien de semblable, mais, ayant trouvé le morceau du plus haut intérêt, il prit des notes et nous promit de faire de son côté des recherches.

Quelque temps après son retour à Bruxelles, il nous envoyait son *Euréka!...*

Un savant libraire d'Amsterdam, M. Frédéric Muller, avait de 1863 à 1870, publié un excellent ouvrage intitulé : *De Nederlansche Geschiedenis in platen* (*L'Histoire des Pays-Bas en estampes*), Amsterdam, 1863-1870. 2 vol. in-8. Cette publication, qui n'était point venue à notre connaissance ni à celle des amis s'intéressant à notre vieux désideratum, contenait enfin une mention relative à notre gravure et fournissait d'instructives particularités.

Au tome I, page 66, parmi les pièces satiriques contre l'Église romaine, M. Muller décrit, au numéro 430, une estampe dont il n'a vu, dit-il, qu'un unique exemplaire dans la collection du docteur P. Verloren van Themaat, à Utrecht. Elle porte, en langue néerlandaise, un titre dont voici la traduction :

« Tableau ou Instruction pour les simples, représentant deux différentes
« religions : l'une, la Religion Papale, qui est fausse et dans laquelle se
« trouve la voie large qui conduit à la damnation, et il faut s'éloigner ;
« l'autre est la Religion Chrétienne qui est vraie et possède la voie étroite,
« conduisant à la Jérusalem Céleste, et dans laquelle on doit entrer et
« persévérer jusqu'à la fin. »

« La pièce est, dit M. Muller, en trois feuilles in-folio. La première planche à droite, représente une plaine emmuraillée : on y couronne le Pape et l'on y baise sa mule. Au premier plan, le pape est porté derrière une longue procession de cardinaux, de moines, d'évêques, etc. (nos 1 à 100). Ils sont dans la voie large que termine une ruine et un marais. De la porte de cet enclos sort une voie étroite, peu fréquentée (A-G). Ceux qui y marchent passent à travers la procession, devant trois tables, étalant des reliques et se rendant à la *Lex Dei* et aux Vieux Prophètes (Pl. 2). Le pèlerin, chargé du fardeau de ses péchés, s'agenouille devant Moïse, mais il est renvoyé au Christ, dont l'entrée à Jérusalem et la naissance sont représentées sur la planche 3. Sur cette voie étroite, il rencontre une belle femme (le Monde), il la dépasse et marche vers des palmiers, des anges, le Christ chargé de sa croix, et enfin la Jérusalem céleste. Les nombreuses figures, numérotées 1 à 100, *a* à *nn*, et A-I, ont leur explication en néerlandais, en six colonnes.

« Cette estampe, ajoute M. Muller, est si bien dans l'esprit du *Pilgrim's*

Progress, de Bunyan, que je croirais assez qu'il l'a connue. La gravure doit avoir été exécutée en Hollande vers 1600. Elle est signée : *Nic Anglois inventor*. R. B. *sculps*.

« B. serait peut-être *Baudous* (?). Les trois planches ont ensemble cent quatre-vingt-six pouces, chacune ayant quarante-trois pouces de haut; l'explication, dix-sept pouces; l'inscription, cinq pouces. *De la plus extrême rareté.* »

M. Ruelens, en nous transmettant cet extrait de l'ouvrage de Fréd. Muller, nous écrivait : Voilà bien votre estampe. Vous en possédez donc une *édition française*, entièrement *inconnue*. »

C'est bien, en effet, notre estampe, avec un texte néerlandais, et voilà son origine, sa nationalité bien constatées.

II

Notre exemplaire a été anciennement entouré d'un filet à l'encre, et le titre qui surmonte le tout, remplit deux lignes de la longueur de l'estampe, tracées à la main et ainsi conçues :

TABLEAU OU INSTRUCTION DES SIMPLES, REPRÉSENTANT DEUX RELIGIONS DIFFÉRENTES, L'UNE FAUSSE, QUI EST LA RELIGION PAPISTIQUE, OU EST LE CHEMIN LARGE QUI MÈNE A PERDITION, || IL SE FAUT DÉTOURNER; ET L'AUTRE VRAIE, OU EST LE CHEMIN ÉTROIT QUI MÈNE A LA JERUSALEM CÉLESTE, AUQUEL IL FAUT ENTRER ET PERSÉVÉRER JUSQU'A LA FIN.

On voit que ce texte présente quelques petites variantes, si on le rapproche de la traduction du texte néerlandais, donné par M. Ruelens.

Les dimensions des quatre (et non des trois) parties de l'estampe, juxtacollées sont : $1^m,87$ de long, sur $0^m,65$ de haut.

En tête de la première des treize colonnes qui sont au bas, on lit ce titre :

EXPLICATION DU CONTENU

DE CESTE CARTE POUR L'INTELLIGENCE D'ICELLE.

Cette explication débute ainsi :

On dit communément que tout ce qui reluit n'est pas or, pour monstrer que tout ce qui a quelque belle apparence n'est pas toujours ce qu'il semble estre. Comme en matière de Religion, là où il y a le plus de lustre et de splendeur, là le plus souvent il y a le moins de vérité, car la vérité estant nue ne demande point ces ornemens. Au contraire, là où il y a le moins de parade, là se trouve la vérité : car elle est simple, et en sa simplicité elle est si belle qu'elle n'a point besoing d'estre ornée, pour esmouvoir les hommes à l'aymer et embrasser. Semblablement les chemins royaulx ne sont pas tousjours les plus seurs, ils sont les plus larges et aisés, mais les issues sont souvent les plus dangereuses. Et au contraire les chemins estroits sont plus seurs. Il

est bien vrai qu'il y a bien plus de peine, mais l'issue et la fin en est plus heureuse. La vérité de l'un et de l'autre se voit en ce tableau, auquel se voyent deux Religions, l'une fausse, qui est la Religion Papistique, et l'autre vraye, qui est la Religion Chrestienne, et deux chemins, l'un large, qui mène à perdition, l'autre le chemin estroit, qui mène à la Jérusalem céleste.

La fausseté de la Religion Papistique se voit ici aux cinq choses :

Premièrement, en l'orgueil insupportable du chef qui est le Pape.

Secondement, en l'Idolâtrie.

Tiercement, en la superstition et faux service.

En quatrième lieu, au traficq qu'on y faict.

Et finalement, en la cruaulté qui y est exercée par ledit Chef et par ses Supposts.

Suit l'énumération détaillée de tous les faits et personnages représentés, c'est-à-dire :

1° Intronisation pompeuse d'un Pape, en la ville de Rome. On le voit coiffé de la triple couronne, porté sur les épaules des hommes, s'élevant au-dessus des puissances de la terre, qui lui baisent les pieds et l'adorent. Il est précédé d'une longue procession de ses suppots, moines et religieux de toutes les couleurs, revêtus des costumes de leurs ordres, et bariolés de toutes les couleurs. Cette énumération, avec renvois du n° 1 à 100 remplit dix pages. « Tous ceux-cy, est-il dit, vont le chemin large ; lequel mène à perdition, laquelle est représentée par une ruine et par une mer, marquez *c.* »

2° Idolâtrie, exemplifiée par l'adoration du Pape, dont on baise les pieds, par l'adoration des créatures (saints et saintes) au lieu du Créateur, par l'adoration « du Dieu de paste, que le prestre fait, façonne, consacre, enserre au sacraire et adore à genoux, porte par les rues processionnellement, et aux malades. » Toutes ces opérations sont figurées par de curieux dessins épisodiques. De même pour les images des saints, pour la confection des statues de bois et de pierre, « l'ouvrier adorant son ouvrage et faisant son dieu du même bois dont il faist bouillir son pot ».

3° Superstition, exemplifiée par la messe, par les cérémonies de la Feste-Dieu, par celles du Baptesme « non commandées de Dieu », par l'extrême-onction, par les prières pour les trespassés et les âmes du purgatoire, par les aspersions d'eau bénite sur les sépulchres, par la confession auriculaire. Tout cela donnant lieu également à de très curieux épisodes, où se voient la légende de Saint Hubert, la célébration d'un mystère, etc., etc.

4° Traficq des indulgences, exemplifié par la boutique papale ou triple table sur laquelle sont étalés les bulles, reliques, Agnus Dei, chapelets et grains bénits.

5° Cruaulté, exemplifiée par l'Inquisition et les persécutions exercées contre les fidèles, que l'on voit « géhennés, bruslés, pendus, mis sur la

roue, décapités, précipités du haut des rochers, pour ne vouloir adhérer aux idolâtions et inventions humaines. »

D'autre part, en regard de tous ceux-là allant à perdition, par le chemin large, se trouvent ceux qui, « sachant que la croix et l'affliction est une marque inséparable de la vraie Église, vont le chemin estroit, où ils rencontrent des meilleurs docteurs qui leur donnent meilleure instruction. Tellement, qu'ils prennent résolution de quitter le Pape pour suivre Christ, d'abandonner la fausse religion pour embrasser la vraie, et de jetter le froc pour estre revestus de justice et sainctcté en la vraie Église dont on voit ici le chef et les membres. »

Ce chef, c'est Jésus-Christ, représenté ici par les principaux événements de sa vie terrestre : naissance, entrée à Jérusalem, institution de la Sainte-Cène, passion, condamnation par Pilate et crucifiement, enfin résurrection, triomphe et ascension au ciel. On voit ceux qui sortent de Babylone (de Rome) arriver aux Tables de la Loy, près desquelles sont Moïse et les prophètes, puis à l'Évangile et aux quatre évangélistes. Ils rencontrent ensuite le Monde, représenté par une femme en costume royal, qui cherche à les séduire en leur offrant richesses, honneurs et plaisirs, qu'ils dédaignent, et ils entrent enfin dans la vraie Église, par le vrai baptême et la Sainte-Cène selon l'institution de Jésus-Christ. Ces deux cérémonies sont représentées d'une façon très intéressante dans un temple ouvert, et les costumes des pasteurs, l'attitude des fidèles, le mode de célébration, montrent bien qu'il s'agit d'une Église réformée des Pays-Bas, à la fin du XVI[e] siècle. Nos fidèles se rencontrent finalement avec la Foi, la Charité et l'Espérance, et entrent dans la Jérusalem Céleste, représentée par la ville de l'Apocalypse[1].

III

On comprend aisément qu'une pareille estampe n'ait laissé indifférents ni ceux à qui elle s'adressait, ni surtout ceux contre qui elle était dirigée, et qu'elle ait été exposée à bien des vicissitudes. Non seulement par le sujet, mais aussi par sa bonne exécution, par le caractère et la physionomie des personnages représentés, par les scènes et les costumes (surtout dans notre exemplaire *colorié*), elle offre à l'historien et à l'artiste une étude très instructive. On pourra s'en rendre compte et l'examiner désormais dans notre Bibliothèque de la rue des Saints-Pères à qui nous en avons fait hommage[2].

CHARLES READ.

1. Il est à noter que, dans le commerce de l'imagerie d'Épinal, il se trouve une planche d'assez grande dimension représentant le même sujet.

2. Un architecte protestant, M. Ferré, à qui nous montrâmes dans le temps cette estampe, crut se rappeler l'avoir vue dans sa jeunesse chez le pasteur P. H. Marron, le premier pasteur de l'Église réformée de Paris, qui avait été chapelain de l'ambassade de Hollande.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

Livres récents déposés à la Bibliothèque.

(Les ouvrages *anciens* sont mentionnés, s'il y a lieu, dans les procès-verbaux du Comité.).

FRANCIS DECRUE DE STOUTZ. **La cour de France et la Société au XVIe siècle**, 223 pages in-12. Paris, Didot, 1888.

ARTHUR DUVERGER. **L'Inquisition en Belgique**, deuxième édition revue et augmentée (1 vol. de la *Bibliothèque Gilon*), 125 pages in-12. Verviers, 1888.

ARMAND LODS. **Un conventionnel en mission. Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France**, d'après des documents originaux et inédits, avec un portrait de Bernard, par Louis David. 1 vol. de 303 pages in-8. Paris, Fischbacher. 1888.

GÉDÉON GORY. **Pierre du Moulin**. Essai sur sa vie, sa controverse et sa polémique. Thèse pour le baccalauréat en théologie. 80 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1888.

HENRI TOLLIN. **Geschichte der franzosischen Colonie von Magdeburg**. 2 vol. XIV-743 et VII-506 pages in-8. Exemplaire orné de cinq gravures. Halle A. D. S. Max Niemeyer, 1886 et 1887.

BERNHARD LUNDSTEDT. **Katalog ofver Finspongs Bibliotek**. 13-XVIII-733 pages in-8. Portraits et gravures.

E. MUHLENBECK. **Étude sur les origines de la Sainte-Alliance**, avec un portrait de Madame Krudener, d'après Angelica Kauffmann, XXII-392 pages in-8. Paris, Vieweg, Strasbourg-Heitz, 1887.

LE COLONEL BOOTH-CLIBBORN. **Vainqueur!** 290 pages in-12, publié par le quartier général de l'armée du Salut. Paris, 1888.

R.-A. LIPSIUS. **Theologischer Jahresbericht**, unter Mitwirkung von Benrath, Böhringer, Dreyer, Ehlers, Furrer, Hasenclever, Holtzmann, Kind, Lüdemann, Marbach, Nippold, Siegfried, Werner, Woltersdorf. Siebenter Band enthaltend die literatur des Jahres, 1887. X-558 pages in-8. Leipzig, Georg Reichardt, 1888.

The publications of the Huguenot Society of London, Founded A. D. MDCCCLXXXV. **The walloon Church of Norwich, its registers and history**, by J.-C. MOENS. F. S. A. Vol. I, part II, XVI-385 pages in-4. Lymington, 1888.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1888